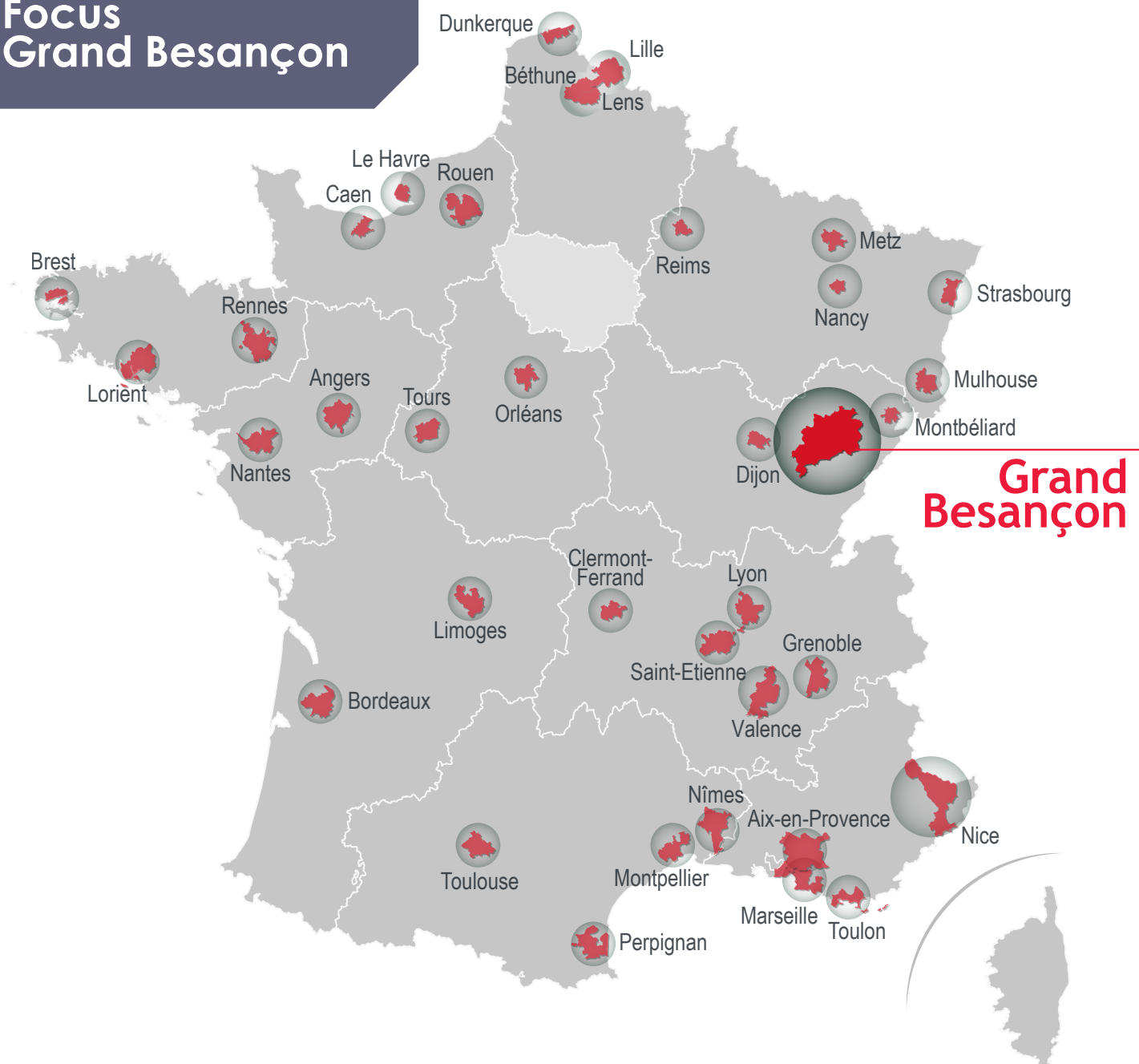


Focus Grand Besançon



OBSERV'AGGLO

Indicateurs statistiques pour comparer le Grand Besan  on
avec les autres grandes agglom  rations fran  aises

Octobre 2017

Un r  seau d'experts pour analyser les   volutions urbaines



Contexte

Préambule

Les membres de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et la Fédération des agences d'urbanisme (FNAU) ont réalisé ensemble une démarche collaborative sur l'observation des évolutions urbaines des principales agglomérations de France métropolitaine baptisée **Observ'agglo 2016**. Cette démarche produite par et pour les territoires dans une logique ascendante est le fruit du travail initial d'un groupe d'experts issus des agences d'urbanisme et des agglomérations qui s'est réuni depuis plus de deux ans pour produire en commun une série d'indicateurs originaux sur les dynamiques en œuvre dans les métropoles et les communautés françaises de plus de 200 000 habitants (hors Ile-de-France).

Cette approche s'est appuyée sur la constitution d'une véritable base de données mutualisée et mise en partage.

Courant 2017, l'agglomération du Grand Besançon a rejoint les grands territoires du panel d'Observ'agglo et depuis, l'AudaB s'engage dans la production en cours et à venir des indicateurs statistiques.

Cette publication, initialement issue d'un travail collaboratif, correspond désormais à un focus spécifique axé sur le Grand Besançon. C'est une forme de baromètre territorial positionnant le Grand Besançon par rapport aux autres grandes agglomérations françaises.

Ce travail comporte une triple dimension : d'une part, il permet à toutes les agglomérations parties prenantes d'avoir accès à cette connaissance partagée, d'autre part il invite les agglomérations à se positionner pour mieux comprendre leurs enjeux spécifiques en relation avec les tendances nationales ; enfin, il est l'occasion d'une mise en perspective des enjeux urbains à l'échelle nationale.

Le choix a été fait de s'attacher aux périmètres institutionnels et non statistiques, car il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les communautés, et d'éviter les classements entre agglomérations...

Dans un souci de comparaison équilibrée, les agglomérations situées en Ile-de-France ont été délibérément écartées du panel. En effet, l'agglomération parisienne se compare quant à elle au niveau supérieur international.

Un besoin : mieux vivre ensemble

L'AdCF et la FNAU ont proposé en 2013 une mise en réseau, à l'échelon national, des dispositifs et outils d'observation mis en place sur et par les territoires.

Qu'est-ce qu'Observ'agglo ?

Cette démarche consiste en la construction collective d'indicateurs partagés, la mutualisation de la constitution de la base de données et le partage de l'analyse. Le principal enjeu ici est de faire peser les agglomérations dans le débat sur les « indicateurs clés » du développement urbain.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

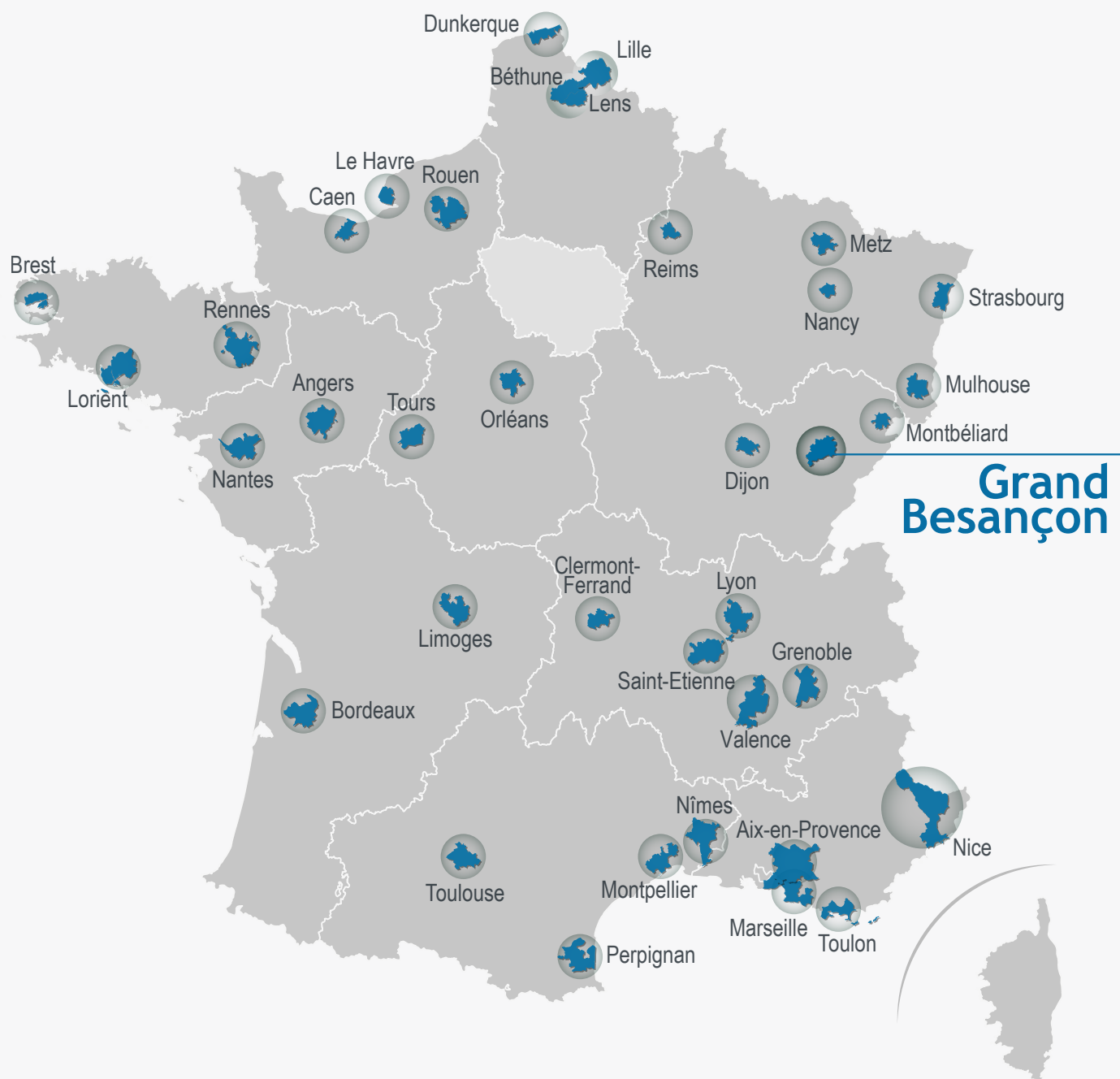
- structurer un panel d'indicateurs qui permettent de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur les territoires urbains ;
- mutualiser et enrichir les démarches sur les territoires comparables ;
- renforcer la robustesse du choix des indicateurs et des analyses issues des comparaisons, sans faire de classement ;
- gagner du temps et des moyens pour l'actualisation des baromètres des agglomérations ;
- aboutir à une méthode et une base de données utilisable localement au service des territoires qui participent à la démarche.

L'ensemble des agglomérations observées représente près de 15 millions d'habitants, soit 23% de la population française.

Les indicateurs sont répartis selon 10 thématiques. Ils sont basés sur des données disponibles issues de la statistique publique, mais également sur des données « émergentes » obtenues grâce à l'harmonisation de données issues de collectes locales (remontée locale).

La démarche Observ'agglo a également permis d'obtenir des indicateurs grâce à l'achat mutualisé de données, du conventionnement avec des producteurs de données et des partenariats de l'AdCF et de la FNAU.

Les agglomérations du panel Observ'agglo



- Agglomération Havraise
- Angers Loire Métropole
- Bordeaux Métropole
- Brest Métropole Océane
- Pays de Montbéliard
- Caen la Mer
- Clermont Communauté
- Béthune Bruay Noeux et Environs
- Lens-Liévin
- Dunkerque Grand Littoral
- Grand Besançon
- Grand Dijon
- Grand Nancy
- Grenoble-Alpes Métropole
- Limoges Métropole
- Lorient Agglomération
- Marseille Provence Métropole
- Métropole de Lyon
- Métropole européenne de Lille
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Metz Métropole
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Mulhouse Alsace Agglomération
- Nantes Métropole
- Nîmes Métropole
- Orléans Val de Loire
- Pays d'Aix-en-Provence
- Perpignan Méditerranée
- Grand Reims
- Rennes Métropole
- Rouen Normandie Métropole
- Saint-Etienne Métropole
- Strasbourg Eurométropole
- Toulon Provence Méditerranée
- Toulouse Métropole
- Tour(s)Plus
- Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Mode d'emploi, limites et modalités de lecture

Le mode d'emploi

Observ'agglo ne s'inscrit pas dans une logique de ranking où chaque classement est discutable en raison du choix des indicateurs, de leur composition et parfois de leur pondération pour arriver à un classement général.

Observ'agglo a été conçu comme un outil qui, à partir de ressources diverses, rassemble, met en perspective et compare des données issues d'un panel d'agglomérations répondant à des critères de taille.

L'objectif, pour chaque indicateur, est de connaître la position d'une agglomération, ses forces et faiblesses, et d'en tirer les conclusions utiles pour son territoire et ses acteurs. La force d'Observ'agglo est de s'appuyer sur la robustesse des données et sur un réseau d'experts garantissant une analyse de qualité.

Les indicateurs qui présentaient des problèmes de fiabilité ou qui étaient susceptibles de provoquer des erreurs d'interprétation ont été écartés de l'étude.

Les limites

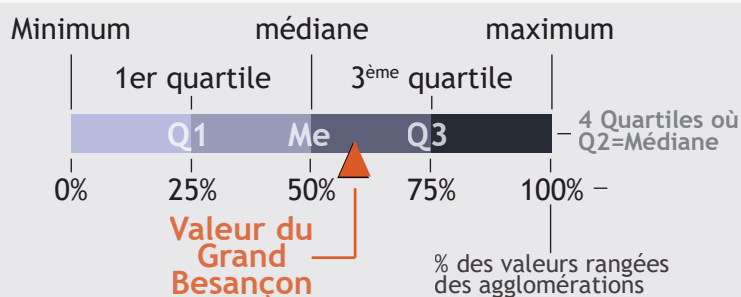
Tout exercice d'analyse comparative urbaine présente des limites. C'est pourquoi, il convient d'explicitier certains choix retenus dans la méthode Observ'agglo, susceptibles de susciter le débat.

Le choix de l'échelle géographique retenue - en l'occurrence, celle des périmètres intercommunaux - se justifie par la volonté de privilégier l'observation au service de l'action publique. Ce choix a été fait au détriment de l'aire urbaine dont le périmètre correspond mieux au fonctionnement des territoires urbains, mais qui présente l'inconvénient d'être insuffisamment en rapport avec la gouvernance locale. Les données sont calculées, souvent réropolées, selon le périmètre des communautés en 2015 à l'exception du Grand Besançon (périmètre 2017). Le choix des indicateurs s'est fait en privilégiant la richesse des expériences du réseau d'experts (FNAU et AdCF) afin d'apporter une vision transversale des agglomérations s'appuyant sur une approche multithématique. Certains thèmes n'ont pu être traités faute de données disponibles satisfaisantes. C'est notamment le cas des thèmes attractivité et énergie. Dans un souci de facilité de compréhension, le recours aux indicateurs multidimensionnels ou composites a été volontairement limité.

Une analyse par typologie a été privilégiée sur plusieurs thématiques. Enfin, la préférence accordée à des indicateurs correspondant à des moyennes intercommunales présente l'avantage de la simplicité de lecture, mais ne rend pas compte des disparités existantes au sein des territoires, notamment entre la ville centre et sa périphérie...

Les modalités de lecture

Pour faciliter la lecture des résultats, les indicateurs sont rassemblés par thématique. Chacune d'elles comporte un ou plusieurs diagrammes permettant de faire figurer le profil essentiel de la série statistique proposée. Le diagramme statistique proposé résume les caractéristiques essentielles de position du caractère étudié (médiane, quartiles, minimum, maximum). Ce diagramme est utilisé pour chaque série thématique sur l'ensemble des grandes agglomérations analysées, il se lit comme suit :



Les valeurs minimales et maximales sont situées aux extrémités du graphique. Ici, la valeur centrale du graphique est la **médiane (Me)**, elle sépare la série en deux parties où il existe autant de valeurs supérieures qu'inférieures.

La valeur **Q1** est celle du **1er quartile** qui sépare les 25% inférieurs des valeurs alors que le **3e quartile (Q3)** est la donnée de la série qui sépare les 25% supérieurs des valeurs.

Enfin, l'écart interquartile (EI) est parfois employé. Il s'obtient en faisant la différence ou le rapport entre le troisième (Q3) et le premier quartile (Q1). C'est un indicateur de dispersion de la série statistique du panel des grandes agglomérations françaises : plus l'écart interquartile est grand, plus la dispersion entre les agglomérations est importante et inversement.



Chiffres clés à l'échelle nationale



Chiffres clés sur les agglomérations observées

Intercommunalités et aires urbaines : Quelles correspondances ?

Le poids des EPCI dans leur aire urbaine

Le choix a été fait dans Observ'agglo de privilégier l'échelle de l'intercommunalité, car c'est celle de l'action publique territoriale mais également celle d'élaboration de nombreux indicateurs. Cependant, il a été jugé nécessaire en préambule d'étudier la correspondance entre les périmètres des intercommunalités et ceux des aires urbaines.

Il existe quatre grands types de correspondances entre les périmètres de l'aire urbaine et de l'EPCI.

- **Forte correspondance** entre périmètre aire urbaine et EPCI. Le périmètre de l'EPCI représente entre 55% et 85% de la superficie de l'aire urbaine de référence.
9 intercommunalités sont concernées parmi lesquelles se distinguent notamment la communauté d'agglomération de Lorient, Montpellier Méditerranée Métropole ou Mulhouse Alsace Agglomération...
- **Correspondance moyenne** : le périmètre de l'EPCI représente entre 25% et 40% de la superficie de l'aire urbaine de référence.
8 intercommunalités appartiennent à ce groupe dont Rouen ou Toulon par exemple.

- **Faible correspondance** : le périmètre de l'EPCI représente entre 10% et 25% de la superficie de l'aire urbaine de référence.

14 intercommunalités appartiennent à ce groupe, dont le Grand Besançon. Malgré cette faible couverture territoriale, ces intercommunalités concentrent tout de même les trois quarts des emplois et les deux tiers des habitants de l'aire urbaine.

- **Très faible correspondance** : le périmètre de l'EPCI représente moins de 10% de la superficie de l'aire urbaine de référence.

6 intercommunalités sont dans ce cas, dont trois métropoles (Lyon, Bordeaux et Toulouse).

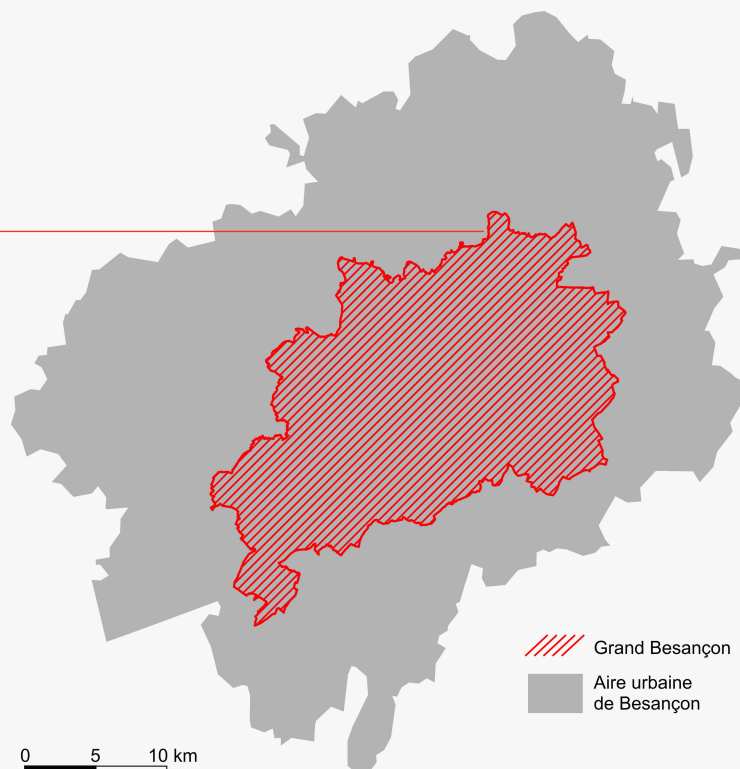
EPCI du Grand Besançon

70 communes, 432 km², 192 302 habitants (2014)

La superficie du Grand Besançon représente 23% de la superficie de son aire urbaine.

Par rapport à l'ensemble des EPCI de France, cette couverture territoriale est faible.

Néanmoins le Grand Besançon concentre 90% des emplois de son aire urbaine et 77% de sa population totale.



CE QUI EST OBSERVÉ

Selon l'INSEE, une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Profil des dynamiques

Le croisement croissance démographique - solde naturel - solde migratoire fait apparaître trois types de territoires :

Les agglomérations « **en panne de croissance** » malgré un solde naturel positif, perdent des habitants du fait d'un solde migratoire fortement négatif.

Les **agglomérations faiblement dynamiques** dont la croissance est exclusivement portée par des logiques endogènes (solde naturel positif qui compense un solde migratoire négatif).

Les **agglomérations attractives** qui présentent des soldes naturels et surtout migratoires positifs. Cela est particulièrement vrai pour Montpellier, Rennes et Perpignan.

La croissance démographique est un indicateur d'attractivité et un vecteur de développement territorial. Le taux de croissance annuel moyen du Grand Besançon est de **+0,15%** par an. C'est une croissance faible mais qui est néanmoins la marque d'un maintien de la croissance démographique dans un quart nord-est français faiblement dynamique et dont beaucoup de communes connaissent un taux de croissance négatif.

A l'échelle nationale, la croissance géographique révèle une nouvelle géographie, le littoral demeure dynamique, mais pas dans sa totalité. Seules les agglomérations de la partie occidentale du littoral affichent une croissance notable (Montpellier, Perpignan, Nîmes). Sur la côte atlantique, la dynamique concerne surtout l'axe Bretagne - Pays basque autour de quelques pôles : Rennes, Nantes Bordeaux.

Dynamique démographique 2007-2012

CHIFFRES CLÉS



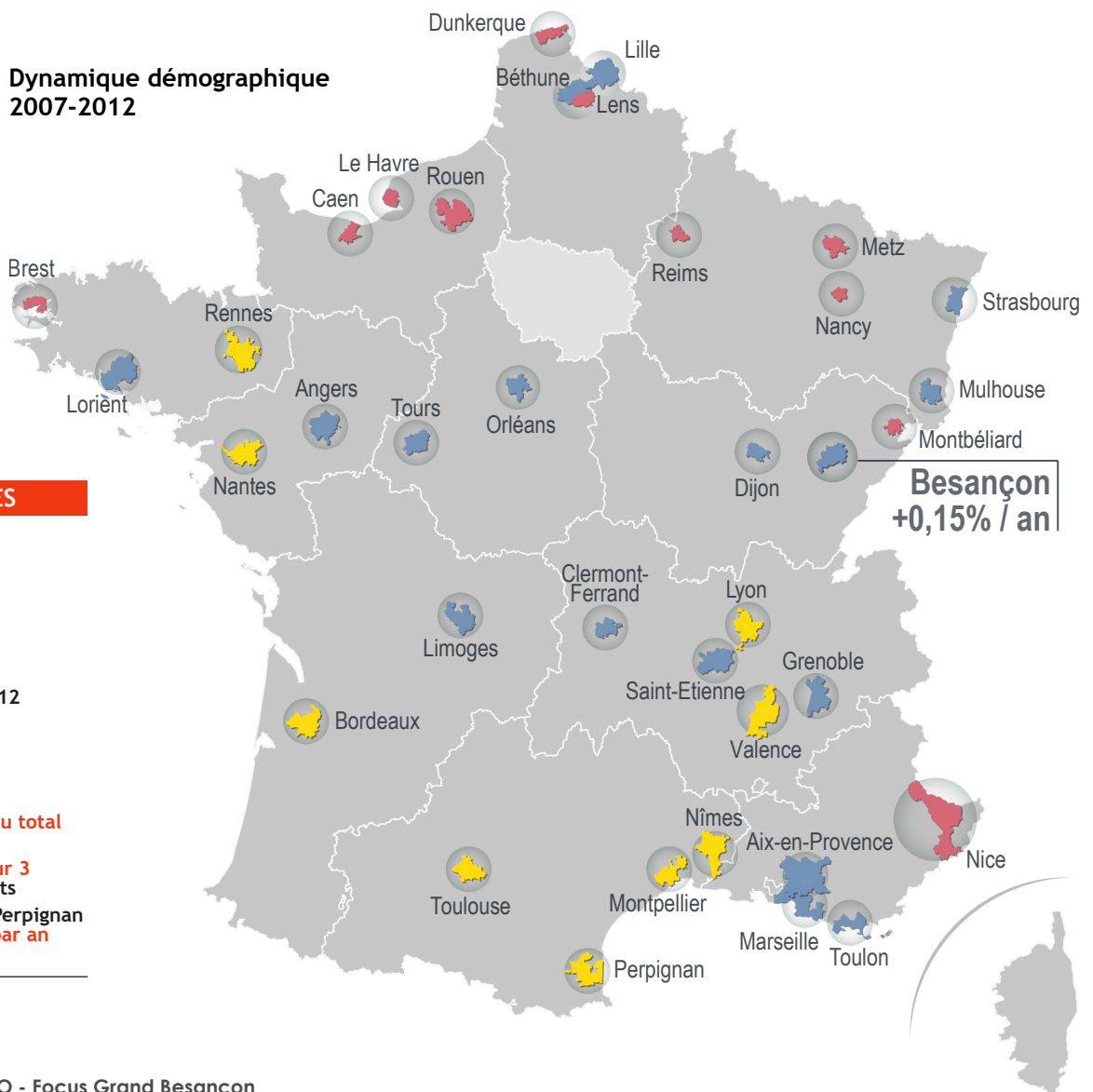
+ 0,5% par an
entre 2007 et 2012



+ 240 000 habitants au total
(0,3% par an)

1 agglomération sur 3
perd des habitants

Montpellier, Rennes et Perpignan
dépassent les **+ 1% par an**



Grand Besançon

La croissance démographique comme indicateur d'attractivité et vecteur de développement territorial

L'évolution de la population est le résultat de logiques endogène (solde naturel) et exogène (solde migratoire). Parmi les grandes agglomérations françaises, seules un tiers affichent un solde migratoire positif. Les grandes agglomérations françaises représentent un quart de la population mais seulement 16% de la croissance démographique nationale.

Entre 2007 et 2012, le Grand Besançon enregistre un taux de croissance annuel de +0,15%, le solde naturel positif (+0,53%) compense le solde migratoire négatif (-0,38%). La périphérie du Grand Besançon, jusqu'aux limites de l'aire urbaine, est plus dynamique que son centre avec un taux de croissance annuel de +0,37% sur la même période. Cette situation résulte d'un phénomène de périurbanisation, déjà ancien mais qui touche des territoires toujours plus éloignés des centres urbains principaux. Il est principalement le fait de ménages de jeunes actifs poussés par une logique immobilière. En 2012, le Grand Besançon compte 19,6% de personnes entre 25 et 39 ans. Soit une proportion équivalente à celle des grandes agglomérations françaises et légèrement supérieure à la moyenne nationale (18%). Le dynamisme culturel et économique des agglomérations est un facteur d'attractivité pour cette catégorie de population. La proportion des plus de 65 ans est de 16%, soit une proportion équivalente à celle des grandes agglomérations françaises et inférieure à la moyenne nationale (19%). A l'instar de la tendance nationale, le Grand Besançon connaît néanmoins un vieillissement démographique structurel.

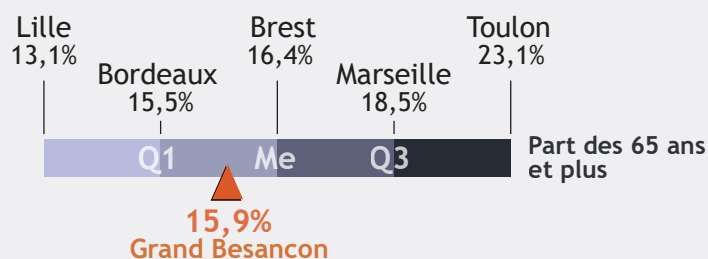
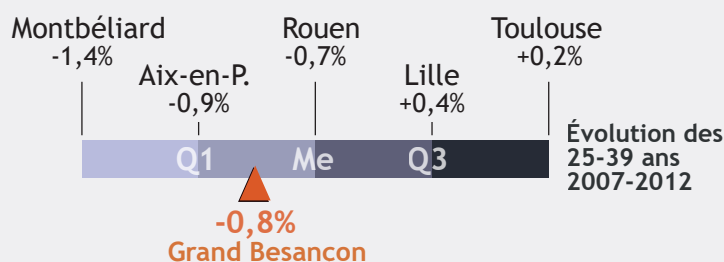
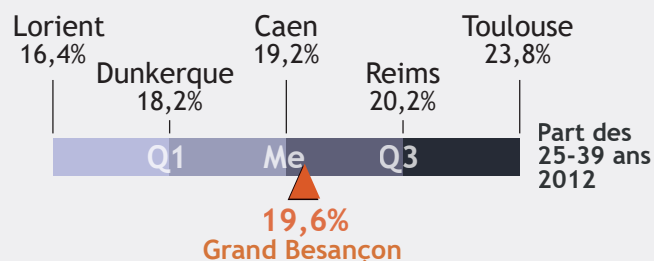
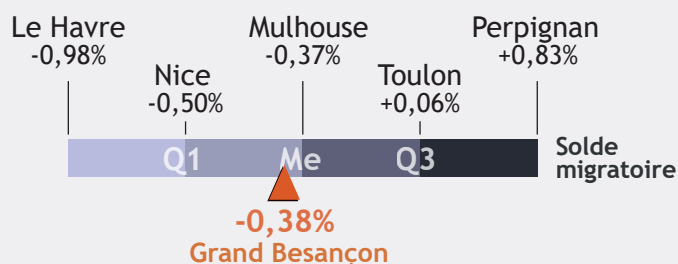
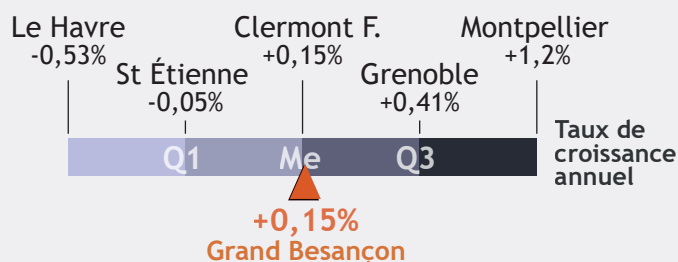
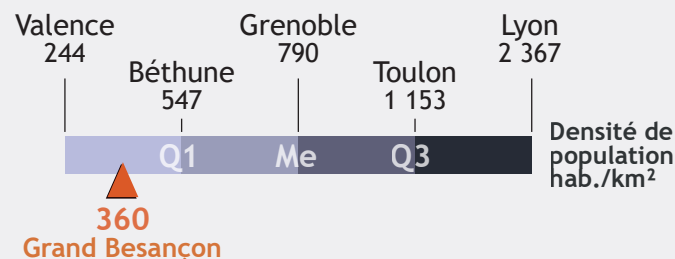
CE QUI EST OBSERVÉ

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2007 et 2012. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 ET 2012. Cette analyse porte sur les périmètres intercommunaux. Toutefois, les évolutions démographiques récentes montrent que ce cadre institutionnel n'est pas suffisant pour appréhender la réalité des dynamiques « urbaines » beaucoup plus étendues.

Solde migratoire apparent entre 2007 et 2012. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 ET 2012. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés.

Part des 25-39 ans dans la population totale. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 ET 2012. Cette classe d'âge correspond à ce que l'on appelle communément les jeunes actifs.

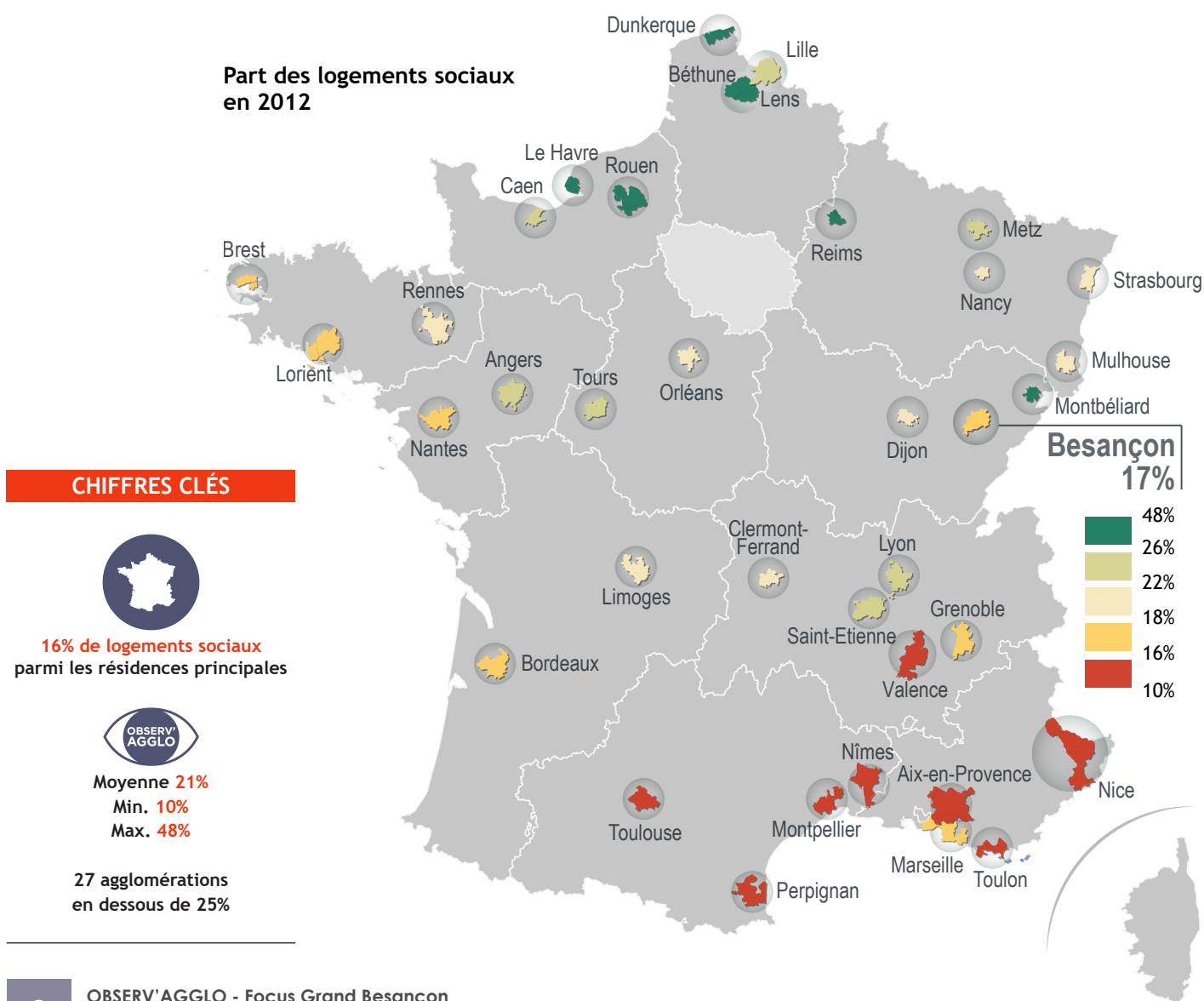
Part des plus de 65 ans dans la population totale. SOURCE : INSEE, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012.



Réponses du parc social au niveau du panel Observ'agglo

La problématique actuelle de l'habitat dans les agglomérations françaises ne se réduit pas au seul enjeu d'assurer un logement à leurs habitants. L'offre en logements, sa diversification en termes de prix ou encore la présence d'une offre adaptée de logements sociaux, sont des dimensions fondamentales de l'attractivité résidentielle dans la mesure où elles sont de nature à permettre l'accès à une « ville pour tous », à favoriser le vivre ensemble et donc la cohésion sociale. Sur les 37 agglomérations observées, la part de logements sociaux en 2012 se situe en moyenne à 21%. Il apparaît un fort contraste entre des agglomérations comptant peu de logements sociaux comme Perpignan ou Nice (10%) et des agglomérations comme Reims ou Lens-Lievin qui dépassent 40% de logements sociaux parmi leurs résidences principales.

Mais la part de logements sociaux n'est pas forcément corrélée avec la taille de l'agglomération. Ainsi, sur les 10 qui dépassent le seuil de 25%, 4 sont de petites agglomérations et une seule est de très grande taille (Lille). *A contrario*, sur les 17 agglomérations en dessous du seuil de 20%, 3 sont très grandes (Bordeaux, Toulouse, Marseille) et 7 sont grandes (Rennes, Nantes, Grenoble). En matière de dynamiques, le parc de logements sociaux s'est accru en moyenne de 3% dans l'ensemble des grandes agglomérations françaises observées entre 2012 et 2014. L'intensité du rythme d'accroissement du parc social est assez bien liée à la faiblesse de la part de logements sociaux dans le parc existant, révélant une logique de rattrapage du développement de ce type de parc.



Grand Besançon

Le parc social dans le Grand Besançon

La part de logements sociaux dans le grand Besançon se situe à 17% soit 4 points de moins que la moyenne des 36 autres agglomérations (21%).

Sur la période d'observation comprise entre 2009 et 2013, le parc social bisontin a progressé de +1,4%. Pour rappel, cette augmentation reste toutefois en-deçà de la moyenne du panel observé (+3%). Elle comprend à la fois les rénovations et les nouvelles constructions.

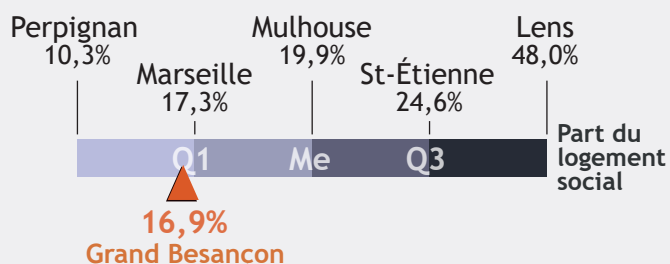
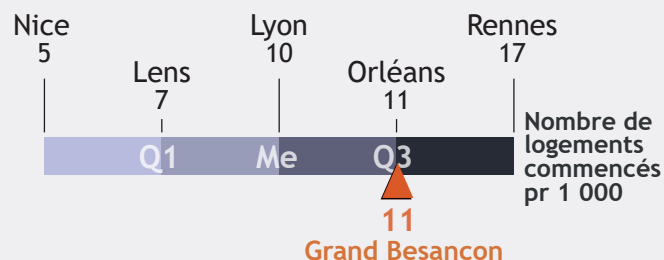
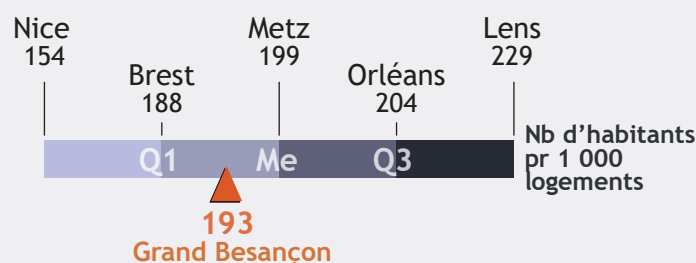
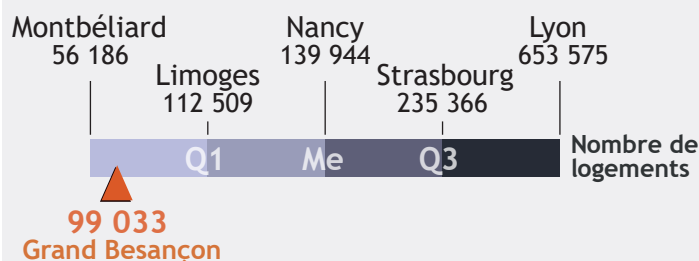
La dynamique de l'offre en logements neufs

Entre 2009 et 2013, dans un contexte national global relativement morose, le rythme annuel de progression de la construction dans les agglomérations observées est négatif : environ -1% par an. L'agglomération de Mulhouse est concernée par la diminution la plus forte : -8,5% par an.

Les agglomérations de la région Rhône-Alpes affichent toutes un rythme de construction neuve en baisse alors que la quasi-totalité des agglomérations du Grand Est (excepté Mulhouse) et de la Bourgogne-Franche-Comté observent une tendance inverse.

Le Grand Besançon a produit en moyenne 11 logements par an pour 1 000 existants entre 2009 et 2013. Même si la médiane est à 10 logements pour 1 000 existants (Lyon), ce rythme est de 12 en moyenne pour l'ensemble des grandes agglomérations observées. Cette moyenne est «tirée vers le haut» par plusieurs valeurs élevées (dont le maximum de 17 logements commencés pour 1 000 se situe à Rennes).

Alors que le taux de croissance démographique est de +0,15% par an, le rythme de croissance de logements neufs dans le Grand Besançon est 8 fois supérieur, soit +1,2% par an avec toutefois des variations importantes d'une année sur l'autre.



CE QUI EST OBSERVÉ

Le logement social traité ici concerne uniquement les logements appartenant à des bailleurs sociaux. Ces logements ne constituent qu'une partie de ceux correspondant à la définition de la loi SRU qui elle comprend aussi des logements privés conventionnés. Par conséquent, un décalage existe de fait dans le dénombrement des logements sociaux selon la première ou la seconde définition.

La part du logement social dans les résidences principales est calculée à partir de deux sources de données :

- le répertoire du parc locatif social (RPLS) qui recense les logements appartenant aux bailleurs sociaux,
- et le recensement de la population par l'INSEE de 2012 fournissant l'ensemble des résidences principales.

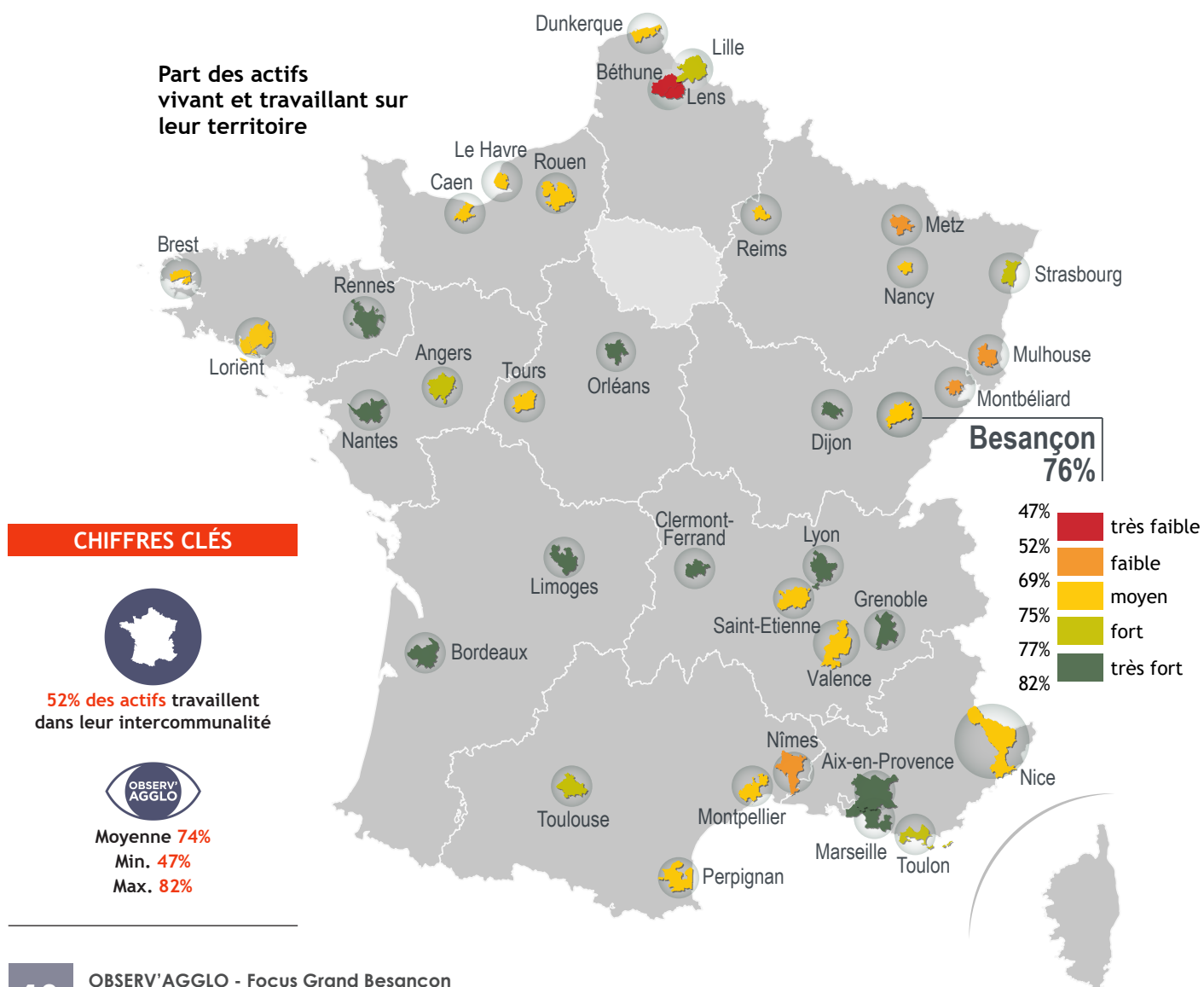
Vivre et travailler dans son agglomération

L'accès à l'emploi pour tous est un des enjeux majeurs des politiques publiques. Les difficultés d'accès à un emploi de qualité constituent la source principale de précarité et d'exclusion.

L'indicateur « part des actifs vivant et travaillant sur le territoire » mesure la capacité du territoire à offrir des emplois à ses habitants. C'est une mesure représentative du « vivre et travailler au pays ». L'indicateur est, pour la majorité des agglomérations étudiées, compris entre 70% et 80%. Seules Limoges (80,9%) et Aix-Marseille dépassent les 80% de la population active trouvant un emploi en leur sein.

Pour les intercommunalités ayant des taux inférieurs à 70%, plusieurs facteurs semblent jouer. La proximité d'un pôle d'emploi « de rang supérieur » attractif ou l'intégration de l'intercommunalité dans un système métropolitain dense comme Lens, Béthune par rapport à Lille. C'est aussi le cas de Mulhouse et Montbéliard avec la proximité de Bâle ou Metz associée à la proximité de Thionville et Luxembourg. La faiblesse relative de l'indicateur peut aussi être le reflet de la taille réduite de l'intercommunalité au regard de son bassin d'emploi vécu. Par ailleurs, le taux de chômage semble avoir un impact marginal sur les indicateurs.

De façon générale, l'indicateur est, quelles que soient les dynamiques locales, partout en recul et se traduit par la croissance régulière des distances domicile-travail.



Grand Besançon

La concentration de l'emploi

L'indice de concentration de l'emploi mesure l'attractivité du territoire en rapportant le nombre d'emplois d'un territoire au nombre d'actifs occupés. Lorsque ce rapport est supérieur à 100, le territoire doit attirer des actifs pour satisfaire les besoins en main d'œuvre de ses entreprises.

La très grande majorité des agglomérations observées ont des indices supérieurs à 100. L'indice de concentration est surtout un indicateur synthétique de spécialisation fonctionnelle du territoire, spécialisation que l'on peut qualifier de résidentielle si l'indicateur est inférieur à 95, de productive (indice >105) ou d'équilibrée (indice entre 95 et 105).

Pour le Grand Besançon, l'indice était de 118 en 2007 et 120 en 2012. La spécialisation productive se renforce depuis 2007 dans la majorité des agglomérations ce qui laisse à penser que le territoire institutionnel est de moins en moins cohérent avec le bassin de vie correspondant. Les agglomérations de Clermont-Ferrand, Caen et Nancy sont celles qui affichent les plus forts niveaux et les plus fortes progressions de leur spécialisation productive.

Vivre et travailler dans le Grand Besançon

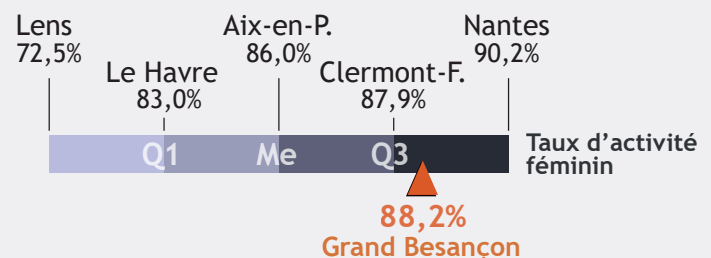
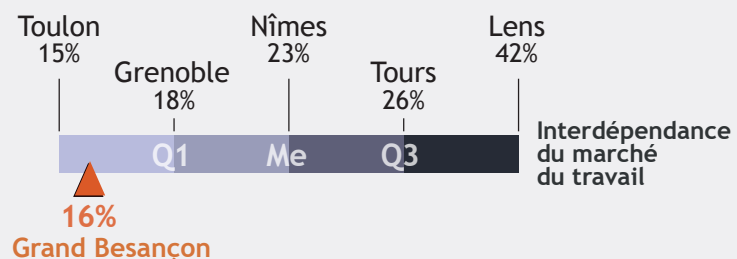
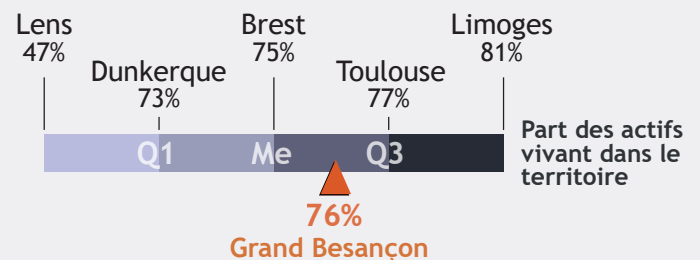
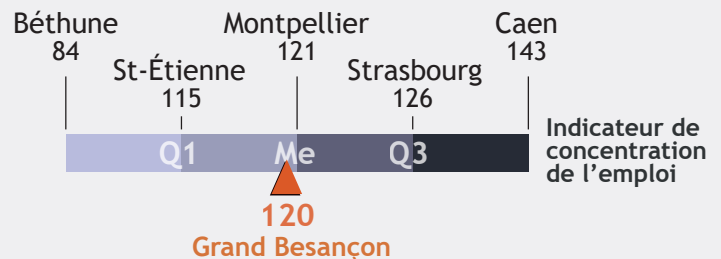
En 2012, 76% des actifs vivent et travaillent dans le territoire du Grand Besançon. Ils étaient 79% en 2007. Quelle que soit la dynamique locale, cet indicateur est partout en recul et reflète la tendance à l'augmentation régulière des distances domicile-travail. Le fait que le Grand Besançon se situe au-dessus de la moyenne du panel montre que cette agglomération n'est pas influencée par la proximité d'un pôle d'emploi de rang supérieur.

Le faible taux d'interdépendance du marché du Grand Besançon confirme une réelle pertinence du périmètre de son territoire en termes d'actions publiques relatives au marché du travail. Le marché du travail dans lequel s'inscrit le Grand Besançon est un marché intégré et les démarches Formation-Qualification-Emploi y font sens. Aussi, le taux d'activité féminin compte parmi les plus élevés du panel observé soit 88,2%.

CE QUI EST OBSERVÉ

La part des actifs vivant et travaillant sur le territoire mesure la part de la population active résidente du territoire et travaillant dans ce même territoire dans la population active occupée ou non. SOURCE : INSEE RECENSEMENT BASES FLUX DE MOBILITÉS PROFESSIONNELLES.

L'indicateur d'interdépendance du marché du travail mesure le poids de l'ensemble des flux d'échanges domicile-travail du territoire (deux sens) dans la somme de la population active occupée résidente et des emplois de ce même territoire x 100.



Les fonctions métropolitaines

Les fonctions métropolitaines (cadres et fonctions métropolitaines - CFM) qui désignent les emplois dits stratégiques, à contenu décisionnel élevé et bénéficiant d'une rémunération élevée, se concentrent essentiellement dans les métropoles. Les agglomérations observées comportent de 4% à 18% de cadres des fonctions métropolitaines. Cette proportion est de 7,8% dans le grand Besançon soit une proportion moyenne qui demeure néanmoins importante pour une agglomération de près de 200 000 habitants.

Entre 2009 et 2014, la part des CFM est passée de 7% à 8%. Cela représente une progression faible par rapport à l'ensemble du panel observé dont la progression moyenne se situe autour de +12%.

La spécialisation de l'emploi

Le taux de spécialisation sectorielle mesure la concentration de l'emploi dans un nombre réduit d'activités, il est révélateur de la spécialisation d'un territoire. Le grand Besançon fait partie des agglomérations ayant le plus fort degré de spécialisation ce qui est une caractéristique des agglomérations de petite taille par opposition aux agglomérations de grandes tailles qui sont par nature des espaces accueillant des activités très diverses. La présence d'établissements industriels dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques ainsi que la forte part d'emplois administratifs explique ce fort indice de spécialisation du territoire de l'agglomération bisontine.

Entre 2007 et 2012, alors que les agglomérations ayant un fort indice de spécialisation ont généralement connu une baisse des emplois, le nombre d'emplois au lieu de travail reste stable dans le Grand Besançon et ce, grâce à une forte part des emplois administratifs (41% contre 31% en France) qui ont permis d'amortir les effets néfastes de la crise financières de 2008.

Le chômage

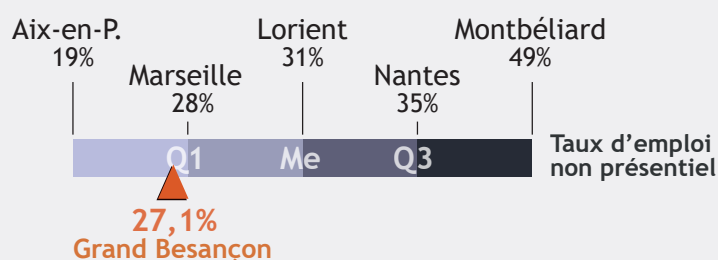
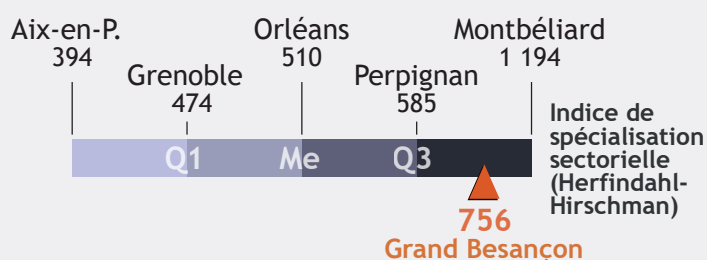
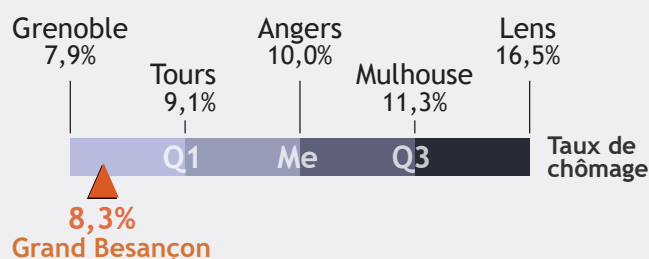
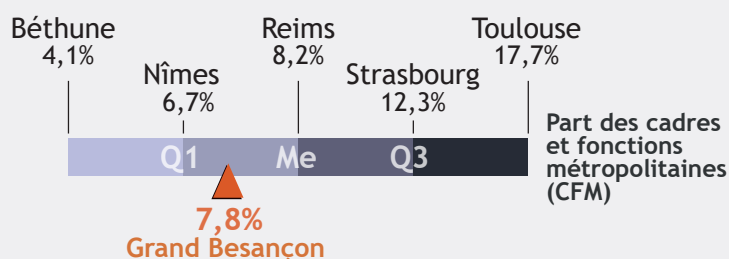
Le taux de chômage mesure l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur un territoire. Son niveau et son évolution sont liés à la dynamique de l'emploi et aux caractéristiques sociodémographiques de la population active. Les deux espaces les plus marqués par le chômage en France sont le nord et le sud mais pour deux raisons différentes : le nord a subi les crises de l'industrie qui se sont traduites par des fortes baisses d'emplois alors qu'au sud, le dynamisme économique ne suffit plus à absorber l'afflux de main d'œuvre lié à l'attractivité résidentielle et au dynamisme démographique.

Début 2014, le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon est de 8% et il a enregistré une progression de +1,6 point depuis 2007. Parallèlement, le taux moyen en France est de 10,1% et il a progressé de +2,9 points sur la même période. Le chômage des actifs bisontins de 15-24 ans s'élève à 26%, chiffre relativement élevé mais toutefois en deçà de la moyenne nationale (28%).

L'économie présentielle

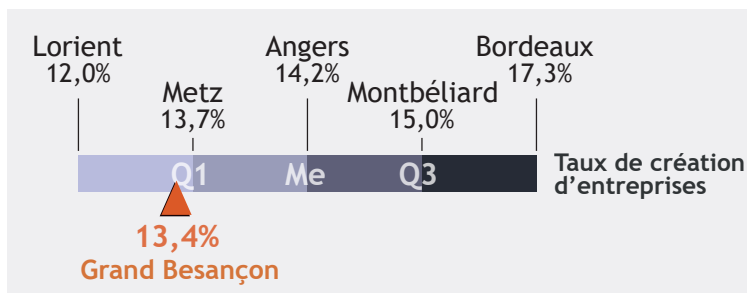
L'emploi peut être distingué en 2 catégories, l'emploi présentiel et l'emploi non présentiel. Les emplois présentsiels prennent en charge les besoins de la population présente sur le territoire (résidents ou touristes), c'est le cas par exemple de la restauration, tandis que les emplois non présentsiels constituent une activité de production de biens ou de services consommés ou utilisés dans ou hors du territoire, c'est le cas par exemple de l'industrie automobile.

L'économie présentielle représente environ les deux tiers des emplois en France. Le taux du Grand Besançon est quant à lui légèrement supérieur (73%), et il s'est maintenu entre 2007 et 2012.

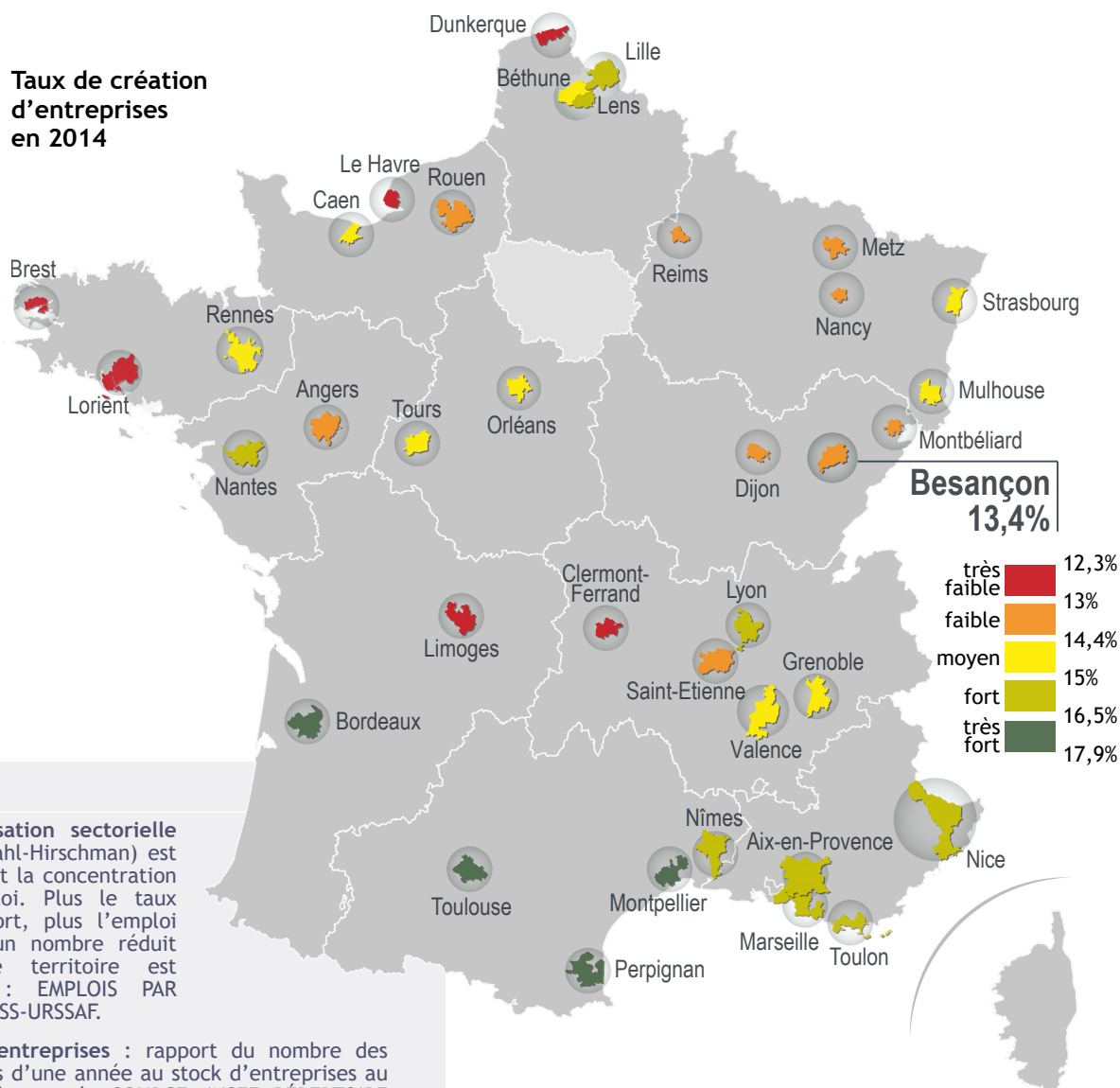


La création d'entreprises, un enjeu économique majeur

La démographie d'entreprise témoigne du dynamisme économique d'un territoire. La capacité d'entreprendre est un signe de bonne santé du tissu économique et de confiance dans l'avenir. Les taux de création sont, de manière générale, plus élevés dans le sud de la France. Les agglomérations de Bordeaux, Toulouse, Perpignan et Montpellier enregistrent toutes des taux de création supérieurs à 16%. Avec un taux de création de 13,4%, l'agglomération de Besançon se situe en dessous de la moyenne du panel. Les commerces et les services y représentent globalement les deux tiers des créations. Le secteur de la construction connaît des taux de création élevés à l'inverse du secteur de l'industrie. Les créations de nouvelles entreprises concernent avant tout le secteur de l'économie présentielle, dont le développement est largement induit par la croissance démographique et le niveau des revenus locaux.



Taux de création d'entreprises en 2014



CE QUI EST OBSERVÉ

Le **taux de spécialisation sectorielle** (ou Indice de Herfindahl-Hirschman) est un indicateur mesurant la concentration sectorielle de l'emploi. Plus le taux d'un territoire est fort, plus l'emploi est concentré dans un nombre réduit d'activités, plus le territoire est spécialisé. SOURCE : EMPLOIS PAR SECTEUR (NAP 88) ACOSS-URSSAF.

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année. SOURCE : INSEE, RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS.

L'utilisation des transports en commun

Assurer la mobilité pour leurs habitants tout en faisant face aux problèmes de congestion de la voirie et de pollution de l'air est un défi pour les agglomérations. Le développement de l'offre en transports en commun (TC) permet de répondre à cet enjeu.

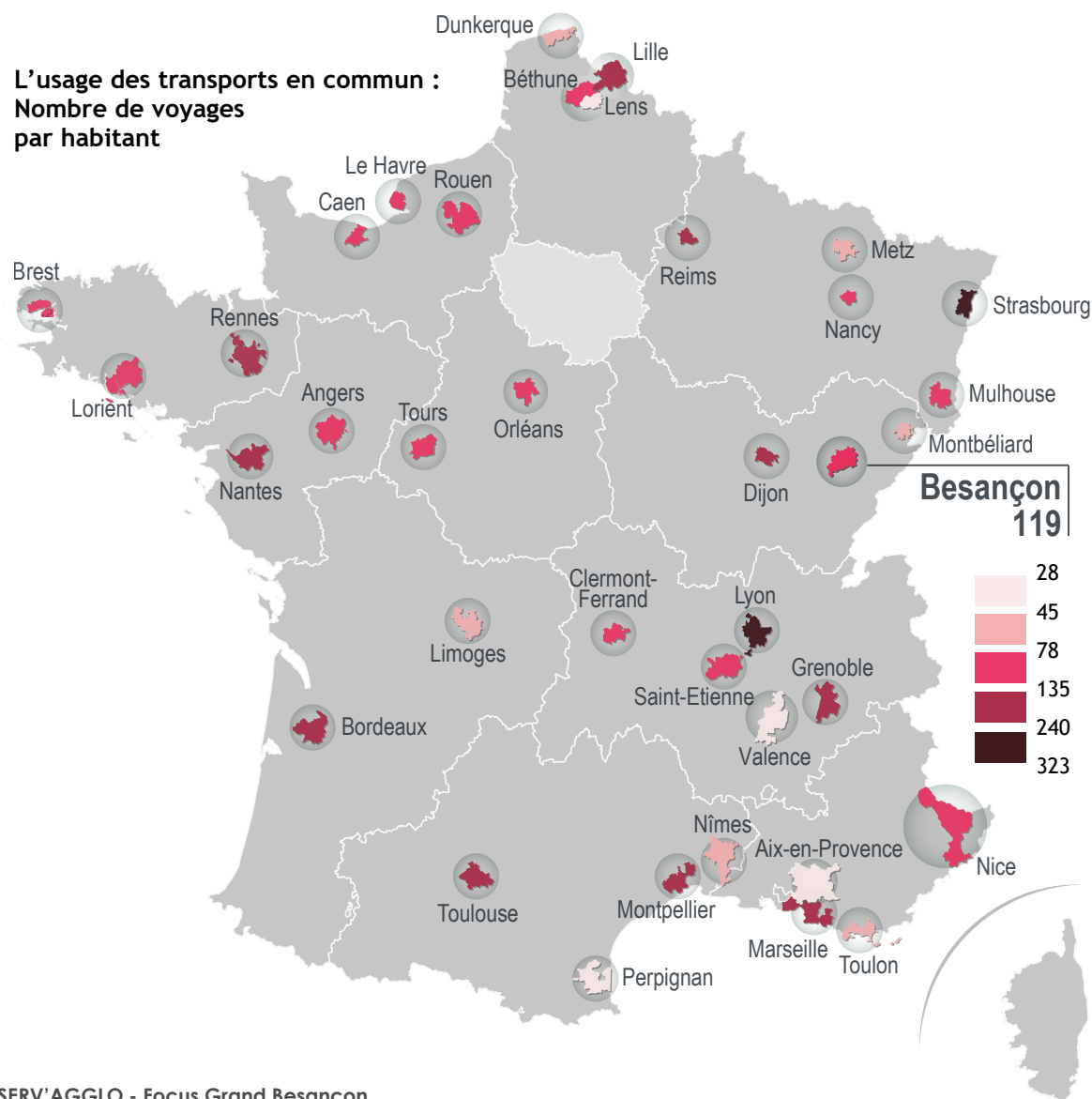
Le nombre de kilomètres produits à l'échelle de l'autorité organisatrice de mobilité (AOM) est l'indicateur choisi pour qualifier l'offre en transports en commun. Il prend en compte l'importance du réseau et sa fréquence de desserte. Cet indicateur est dans la plupart des cas fonction de la superficie des périmètres de transports urbains et de la densité de la population. En effet une densité faible rend plus complexe l'organisation de transports collectifs.

En 2015, L'agglomération du Grand Besançon a produit une offre de transports en commun de **5 542 000** kilomètres commerciaux et comptabilise **25 609 000** voyages.

La qualité de l'offre est déterminante dans l'usage des transports en commun. Dans les métropoles, les conditions de circulation incitent naturellement à utiliser les transports collectifs en site propre (TCSP), alors que dans les agglomérations plus petites, la qualité des TCSP a une influence forte sur le nombre de voyages par habitants.

Avec 119 voyages par an et par habitant (trajet effectué sur une ligne de transport sans correspondance), le grand Besançon se situe dans la moyenne du panel Observ'agglo.

**L'usage des transports en commun :
Nombre de voyages
par habitant**

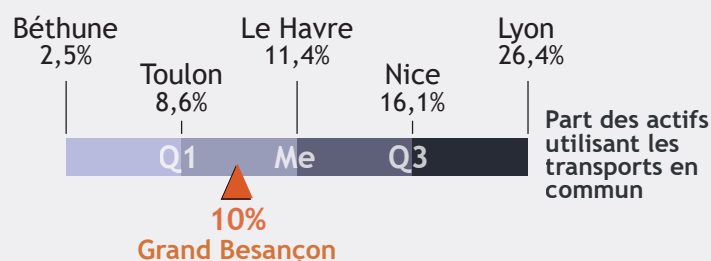


Les actifs plus nombreux à utiliser les transports en commun

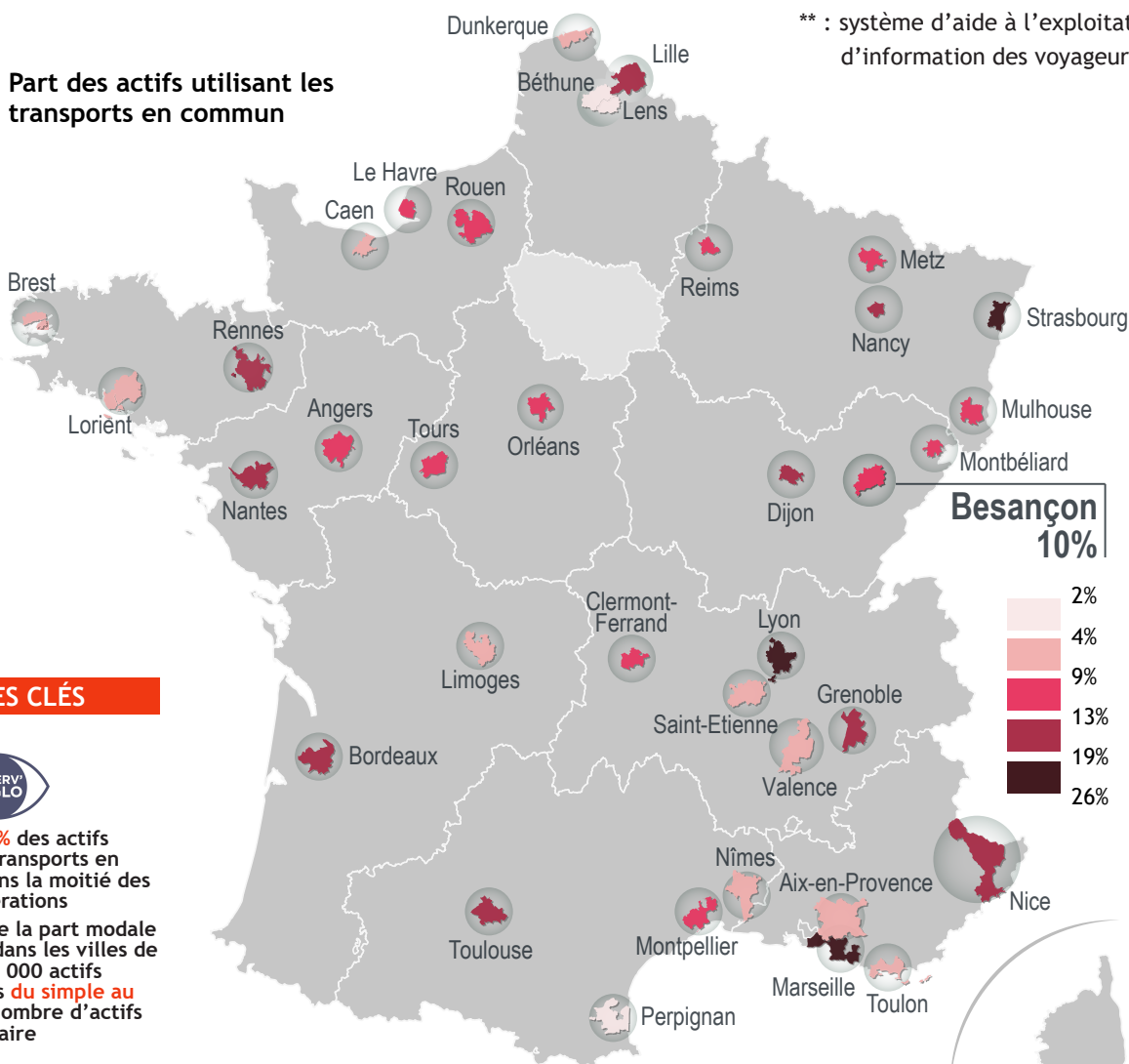
Moins de 10% des actifs utilisent les transports en commun dans la moitié des agglomérations étudiées. L'utilisation des transports en commun est plus forte dans les agglomérations de plus de 200 000 actifs et plus faible dans les agglomérations comptant moins de 140 000 actifs. La configuration urbaine, la localisation des pôles d'emplois et le niveau d'offre des transports en commun expliquent les disparités constatées dans les agglomérations de moins de 200 000 habitants. Par exemple, pour un nombre d'actifs similaires la part de l'utilisation des TC varie du simple au triple entre l'agglomération de Perpignan (4%) et celle du Havre (11%).

Dans le Grand Besançon, 10% des actifs utilisent les transports en commun. Ce taux est légèrement en dessous de la médiane du panel (11,4%).

Les politiques publiques volontaristes en faveur des transports collectifs (BHNS*, axes prioritaires, SAEIV**, tarification) ont un impact sur l'utilisation des TC. La mise en œuvre de plans de déplacements d'entreprises (PDE) ou de plans de déplacements administration (PDA) peut également contribuer à l'utilisation des TC par les salariés.



Part des actifs utilisant les transports en commun



CHIFFRES CLÉS



Moins de 10% des actifs utilisent les transports en commun (TC) dans la moitié des agglomérations

Une croissance de la part modale plus importante dans les villes de plus de 200 000 actifs

Des différences **du simple au triple** pour un nombre d'actifs similaire

L'enseignement supérieur comme levier de rayonnement

Toutes les agglomérations observées disposent des deux premiers cycles de l'enseignement supérieur (licence et master). De nombreuses agglomérations de taille moyenne proposent aussi des formations doctorales.

Dans le panel des agglomérations, seules celles de Valence, Metz, Nîmes, Béthune, Montbéliard et Lens ne disposent pas de troisième cycle.

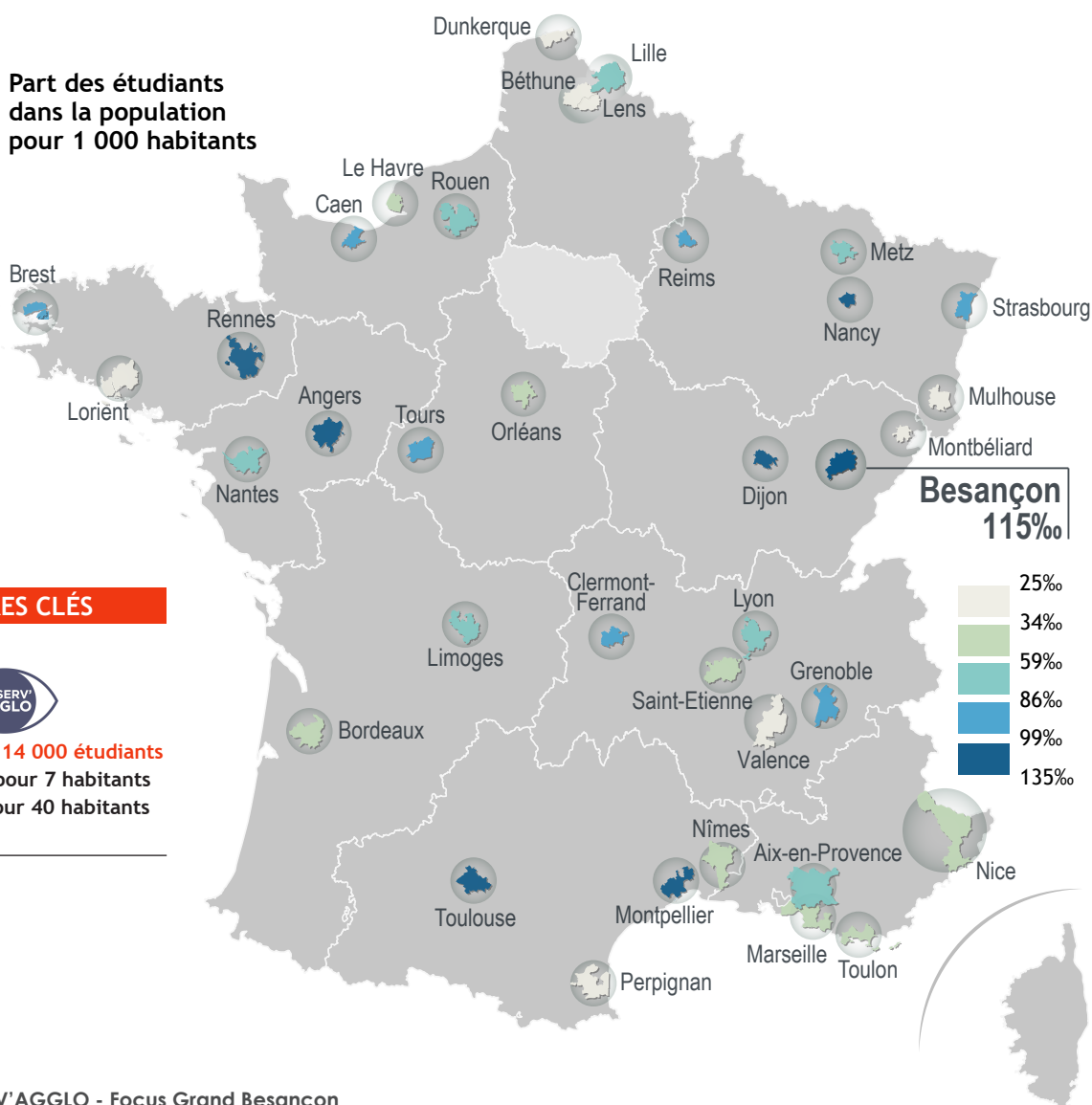
Cinq grands centres universitaires se distinguent : Lyon, Aix-Marseille, Lille, Toulouse et Bordeaux. Ils ont chacun plus de 70 000 étudiants et leur part des étudiants relativement « diluée » dans la population totale, est moins significative que dans d'autres agglomérations de plus modeste taille.

C'est Nancy qui affiche le meilleur ratio (134 ‰), mais sur un volume comparativement faible de 35 000 étudiants.

L'agglomération du Grand Besançon compte, quant à elle, 115 étudiants pour 1 000 habitants (115 ‰) soit un étudiant pour 9 habitants, ce qui situe l'agglomération dans la fourchette haute du panel Observ'agglomération. C'est un atout indéniable pour une agglomération de taille moyenne. Les étudiants dynamisent et rajeunissent les territoires d'autant plus lorsqu'ils choisissent de s'y installer une fois diplômés. Ils y apportent ainsi leurs compétences et leur savoir-faire.

Deux facteurs consolident le nombre d'étudiants :

- le potentiel démographique, c'est à dire la zone naturelle de chalandise pour les formations générales ;
- l'attractivité de l'offre de formation, essentiellement au niveau des masters.



L'intégration des jeunes dans l'emploi, un véritable défi

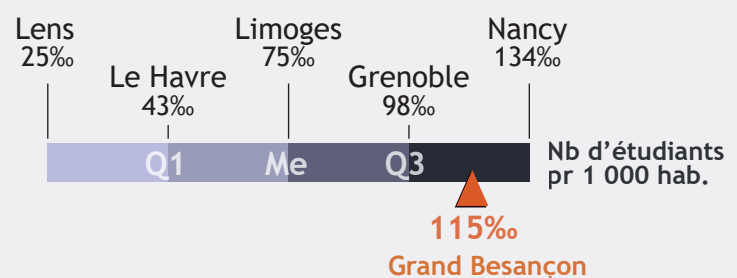
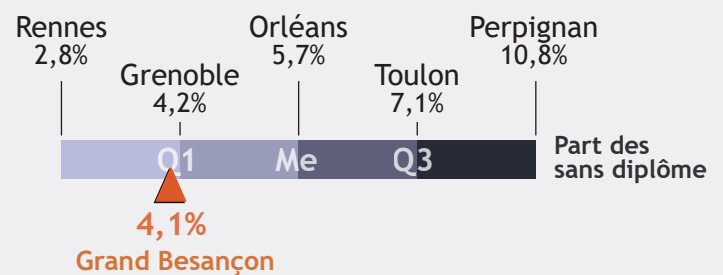
L'éducation et la formation sont des déterminants de l'insertion des individus dans la société. Pour les agglomérations, ce thème est également un enjeu de cohésion du territoire et un facteur d'attractivité. Comment les agglomérations se positionnent-elles par rapport à l'échec scolaire, à l'enseignement supérieur et à la recherche doctorale ?

La part des jeunes sans diplôme et sans emploi est représentative de l'échec scolaire, puisqu'elle indique la proportion de jeunes entre 15 et 29 ans en dehors de cursus d'enseignement qui n'ont ni diplôme ni emploi.

Seules 6 agglomérations du panel ont un taux important, c'est-à-dire supérieur à 8%. *A contrario*, les agglomérations de Rennes ainsi que de Toulouse et de Nantes, se démarquent avec des taux très bas, inférieurs à 3,5%.

En 2012, sur le panel des agglomérations, la médiane est de 6%. Hormis pour le Grand Besançon qui enregistre un faible taux (4,1%) les agglomérations qui comptent le plus de jeunes sans diplôme et sans emploi (>8%) sont les plus petites en nombre d'habitants. Ces territoires ont pour certains vécu durement les mutations industrielles de la fin du XXe siècle. Dans des bassins d'emplois ouvriers, le diplôme a peut-être longtemps été considéré comme secondaire. Dans les « petits » bassins de vie en souffrance, le système scolaire lui-même a sans doute aussi eu des difficultés à trouver son efficacité. On constate une corrélation forte de la part des jeunes diplômés sans emploi et du ratio catégories modestes/catégories aisées, en particulier pour toutes les agglomérations qui affichent des taux de jeunes inoccupés et sans diplôme élevés.

Avec un faible taux de jeunes sans diplôme et une taille modeste, le Grand Besançon fait figure ici d'exception grâce notamment à un système de formation universitaire dense et performant ainsi qu'à des fonctions régionales conséquentes.



CE QUI EST OBSERVÉ

La part des jeunes sans diplôme, hors formation et sans emploi. La classe d'âge retenue est la tranche 15-29 ans. Sont considérées comme sans diplôme, les personnes de niveau jusqu'au brevet des collèges (inclus). SOURCE : INSEE, 2012.

La part des étudiants résidant dans l'ensemble de la population de l'agglomération, exprimée par le nombre d'étudiants pour 1 000 habitants. La qualité d'étudiants est définie par un âge entre 15 et 29 ans, un diplôme supérieur au baccalauréat et une inscription en établissement d'enseignement. Les agglomérations sont calculées par proxy-géographiques à partir des cantons-villes. SOURCE : INSEE, 2012, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - OPENDATA 2014

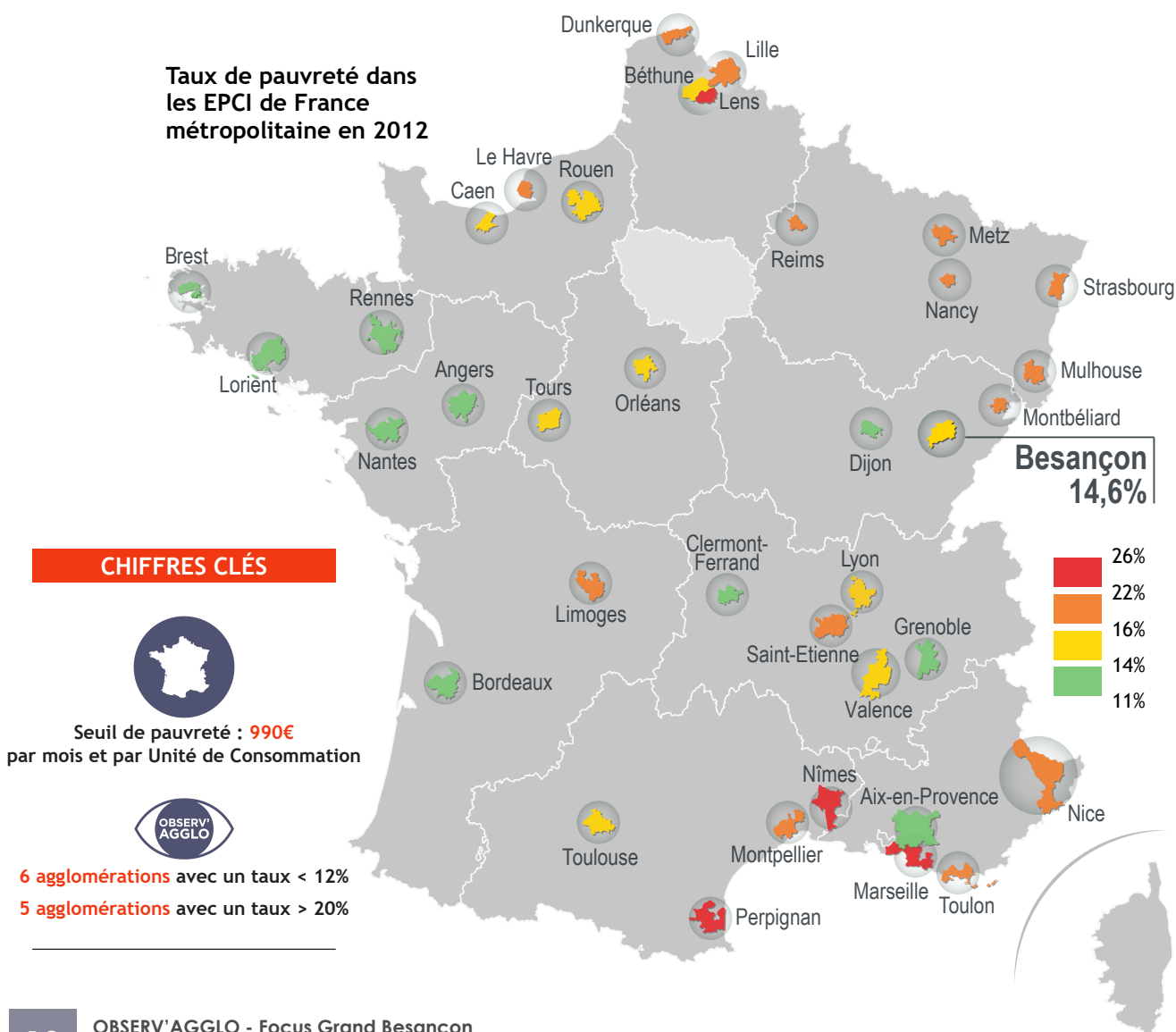
Une aggravation de la pauvreté et des inégalités

Avec la crise de 2008, l'aggravation des situations de pauvreté et d'inégalités a remis en avant l'importance des enjeux de richesse et de précarité pour les sociétés urbaines. En 2012, le niveau de vie médian des Français s'élève à 19 790 €, soit 1 650 € par mois. Parmi les agglomérations observées, Aix-en-Provence, Rennes, Toulouse et Nantes affichent des niveaux de vie nettement plus élevés. A l'opposé, cinq agglomérations se distinguent par des niveaux de vie très faibles : Lens, Béthune, Perpignan, Dunkerque et Nîmes.

Les intercommunalités dont les ménages sont les plus riches se situent en Ile-de-France, sur la frontière est (Suisse, Allemagne) et plus généralement, dans la couronne des grandes métropoles. A l'inverse, les intercommunalités dont les ménages sont les plus pauvres se situent au Nord de la France, sur le littoral languedocien et dans les petites agglomérations du centre et du sud-ouest de la France.

Le revenu médian de l'agglomération du grand Besançon s'élève à **19 861 €** en 2012. Soit un montant légèrement supérieur au revenu médian national. Sur le territoire grand bisontin, les revenus les plus élevés sont concentrés sur un nombre de communes restreint, et Besançon affiche le revenu le plus faible de son agglomération confirmant un phénomène connu à l'échelle nationale : les populations aux revenus les plus modestes sont plus présentes dans les villes centres.

Dans les agglomérations observées, le taux de pauvreté s'échelonne de 11% à 26% pour une moyenne française de 14%. Il est de **14,6%** dans le Grand Besançon. Les intercommunalités dont les ménages sont les plus pauvres se situent à la fois dans le nord, le sud-est et dans les zones moins denses du centre de la France. A l'inverse, les intercommunalités du grand ouest sont moins affectées par ce phénomène de pauvreté. C'est également le cas des territoires situés à l'est de la vallée du Rhône.



Zoom sur les quartiers politique de la ville

Fin 2014, la réforme de la géographie prioritaire a eu pour objectif de simplifier l'ancienne géographie et de recentrer la politique de la ville au bénéfice des quartiers rencontrant les difficultés les plus importantes.

En France métropolitaine, les moyens publics se concentrent dorénavant sur 1 294 quartiers jugés les plus précaires, contre 2 493 quartiers en Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) mis en œuvre à partir de 2007. La géographie de cet indicateur se rapproche de celle du taux de pauvreté, avec une forte proportion de population en quartiers prioritaires au nord et au sud de la France. Les territoires du grand ouest enregistrent majoritairement des proportions inférieures à la moyenne du panel. Il en est de même pour la Normandie.

Pour quelques intercommunalités où l'offre d'habitat locatif social est importante, il y a une concordance entre la part des logements sociaux observée et celle d'habitants résidant dans les quartiers prioritaires (exemple : Le Havre, Reims, Montbéliard, Béthune, Lille et surtout Lens-Liévin) : logements locatifs sociaux = précarité = quartier prioritaire. Mais cette concordance ne se vérifie pas pour les autres intercommunalités puisqu'à l'inverse, certains territoires présentent des caractéristiques différentes avec une part importante de population dans les quartiers prioritaires et une moindre proportion de logements locatifs sociaux. Ainsi à Marseille, la précarité est plus forte dans le parc privé. *A contrario*, certaines collectivités disposent d'un parc de logements sociaux relativement important (Rouen et Angers) alors que la précarité y est inférieure à la moyenne française.

En 2011, le Grand Besançon comptait 12% d'habitants en quartiers prioritaires soit un taux proche de la médiane (11,5%).

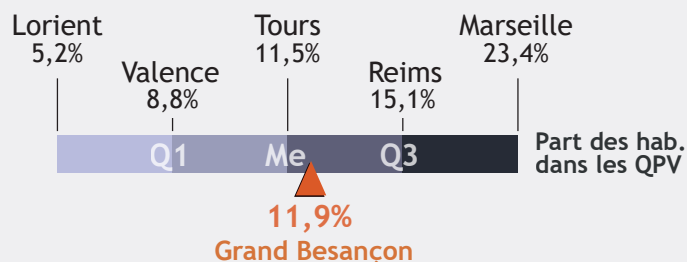
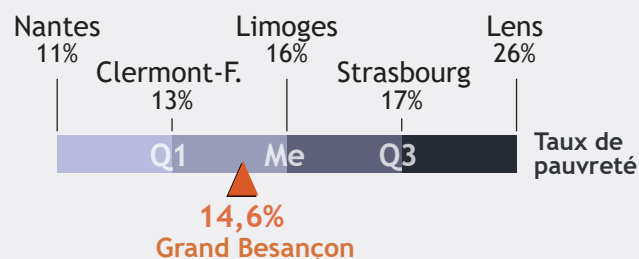
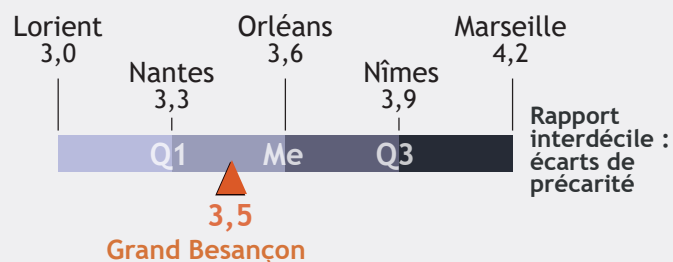
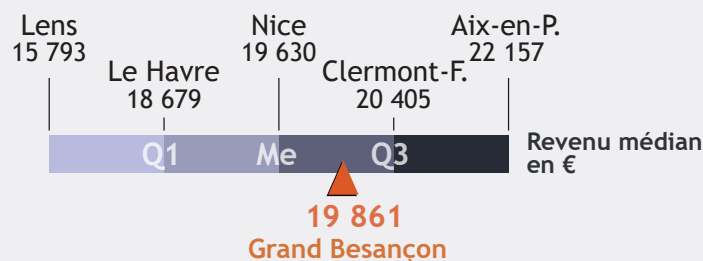
CE QUI EST OBSERVÉ

Le **taux de pauvreté** permet d'aborder un type de pauvreté, la pauvreté monétaire, basée sur l'analyse des ressources des ménages. Sont considérés comme pauvres les ménages dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian national. SOURCE : INSEE, FILOSOFI, 2012.

Le **revenu médian** par unité de consommation permet d'appréhender le niveau de vie des ménages d'un territoire ; pour tenir compte de compositions différentes des ménages, les revenus sont rapportés au nombre d'unités de consommation.

Les **inégalités de revenus** sont mesurées par le rapport entre les revenus détenus par les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres. SOURCE : INSEE, FILOSOFI (FICHIER LOCALISÉ SOCIAL ET FISCAL), 2012.

La **part des habitants vivant dans les quartiers prioritaires**, a été obtenue à partir des chiffres de population (INSEE 2011), des périmètres définis en 2014, des revenus fiscaux localisés de 2011 et d'un traitement spécifique du CGET.



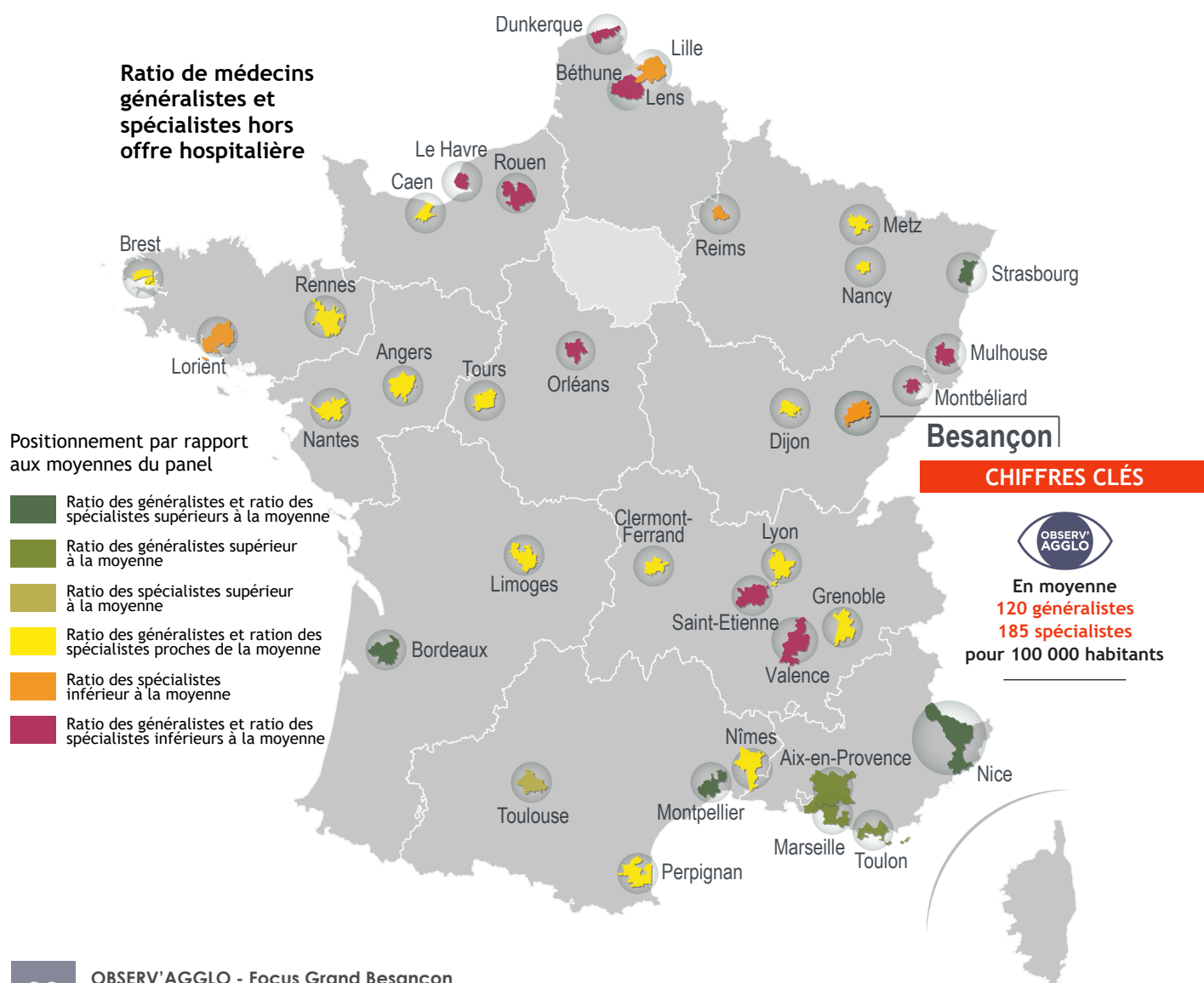
La santé et les territoires

L'offre médicale sur un territoire est composée de l'offre hospitalière (publique et privée) et de l'offre constituée par la médecine de ville. C'est cette dernière qui est ici analysée à travers deux indicateurs : le ratio de médecins généralistes et de médecins spécialistes.

En 2014, on observait pour l'ensemble des agglomérations, un ratio moyen de 120 généralistes et de 185 spécialistes pour 100 000 habitants. Les agglomérations du sud et notamment les métropoles niçoise, montpelliéraine, toulousaine et bordelaise présentent les ratios de médecins les plus élevés notamment pour ce qui concerne les spécialistes. Cette situation peut résulter de la combinaison de trois facteurs : l'effet « héliotropisme » agissant sur la logique d'implantation des médecins, le niveau de revenus et l'âge moyen de la population pour ce qui concerne le potentiel de patientèle.

Le Grand Besançon compte 131 généralistes et 81 spécialistes pour 100 000 habitants. Le ratio de nombre de médecins pour 100 000 habitants est très différent selon l'échelle à laquelle il est calculé : pour la France métropolitaine dans son ensemble, il est de 82 généralistes et 85 spécialistes. A l'échelle des grandes agglomérations de France il est de 120 généralistes et 185 spécialistes. Si **Besançon se situe légèrement au-dessus de la moyenne des agglomérations pour les généralistes, l'agglomération accuse un fort retard en ce qui concerne le taux de spécialistes.**

Par ailleurs, la différence constatée entre l'échelle nationale et celle des grandes agglomérations est aussi représentative de la sous-représentation de la médecine spécialisée en dehors des grands pôles urbains.



L'offre culturelle

les équipements culturels

Comment approcher la culture dans les villes ? La démarche s'appuie sur les données d'équipement culturel urbain, marque physique et visible de l'investissement des villes dans ce domaine. Sont observés les équipements qui relèvent de la culture « populaire » portée par la sphère privée (les cinémas) mais également les équipements gérés par les collectivités, comme les théâtres, musées, lieux de lecture, conservatoires de musique, de danse, d'art.

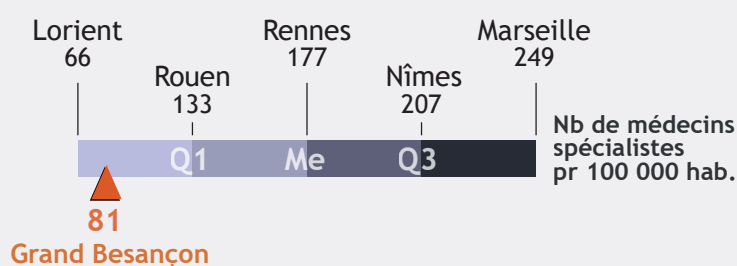
Concernant les niveaux d'équipements culturels, le Grand Besançon se situe systématiquement dans la moyenne des grandes agglomérations. On y dénombre :

- plus de 20 équipements culturels ;
- 8 musées (soit 4 pour 100 000 habitants) ;
- 3 cinémas (soit 21 fauteuils pour 1000 habitants) ;
- 3 théâtres (1,6 pour 100 000 habitants) ;
- 1 conservatoire à rayonnement régional ;
- 4 médiathèques.

Focus cinématographique

L'offre culturelle liée au cinéma se démarque dans les petites agglomérations plutôt situées au nord de la France à l'exception des agglomérations où le revenu médian des habitants est faible (Béthune, Lens-Liévin, Reims, le Havre). Aucune agglomération du sud ne fait partie des territoires où l'offre de fauteuils de cinéma est supérieure à la moyenne.

Dans les grandes agglomérations françaises, l'offre en périphérie s'est nettement développée avec la multiplication des multiplex. Sur l'ensemble des agglomérations, ceux-ci ont progressé de 20% en dix ans tandis que le nombre de cinémas d'art et essai est quant à lui resté stable.



CE QUI EST OBSERVÉ

Ratio du nombre de médecins, généralistes et spécialistes, en médecine de ville pour 100 000 habitants. N'est ici pas prise en compte l'offre hospitalière. SOURCE : INSEE, BPE, 2014, RECENSEMENT 2012.

Nombre de fauteuils de cinéma. SOURCE : BASE STATISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA (CNC/2012).

Les équipements culturels comprennent les musées de France, les théâtres et lieux de spectacle recensés par le Centre National du théâtre (théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées), les lieux de lecture publique, les conservatoires de musique, danse et art dramatique à rayonnement régional, départemental et intercommunal. SOURCE : BASE STATISTIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE (2012)

La parité, un défi à relever

De manière générale

De manière générale, les agglomérations observées donnent une plus grande place aux femmes dans leurs exécutifs que la moyenne nationale. Pour autant, sur les 36 agglomérations étudiées, seules trois intercommunalités sont présidées par des femmes en 2015 : Nantes, Reims et Aix-en-Provence. Six intercommunalités sont sous la barre des 10%, avec une seule vice-présidente : Tours, Toulon, Limoges, Lens-Liévin, Nîmes et Saint-Étienne. Plus le statut de la communauté (communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole) est intégré, plus la parité augmente. Il y a ainsi 12 points d'écart entre la moyenne des communautés d'agglomérations et celle des métropoles. Un autre élément explicatif semble être la couleur politique, puisque la part d'élues est 10 points plus importante dans les intercommunalités présidées par des élus de gauche (28%) que dans celles présidées par des élus de droite (18%).

Plus en détail

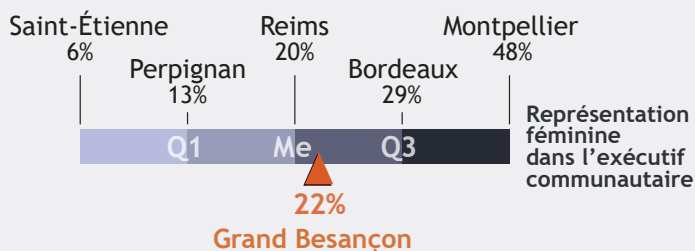
Dans leur enquête nationale menée en 2015 auprès de 2 127 EPCI, l'association Elles'aussi compte 8% d'EPCI ayant une femme présidente et 18% de femmes dans l'exécutif. On note que près du quart des exécutifs des EPCI sont exclusivement masculins et que seulement dans 8% des EPCI les exécutifs tendent vers la parité. Point positif, le nombre de conseillères est en progression avec 32% de conseillères communautaires.

Aujourd'hui, la loi sur la parité ne concerne que l'élection des conseillers des communes de 1 000 habitants et plus, et ne précise rien sur la composition des exécutifs. À cette carence s'ajoute un mode de scrutin par liste favorisant le premier candidat dans les petites communes qui se trouve être à 84% un maire homme. Ainsi, la plupart des EPCI (85%) qui n'ont pas de femmes dans leurs exécutifs sont des petits EPCI ruraux de moins de 20 000 habitants. Toutefois, la plupart des EPCI (81%) qui ont plus de 40% de femmes sont aussi des EPCI de moins de 20 000 habitants. Cela montre qu'une volonté politique en faveur de la parité donne des résultats, et ce plus facilement dans les petites EPCI où les enjeux de pouvoir sont moins forts. Une modification de la loi apparaît nécessaire pour améliorer la place des femmes dans les intercommunalités.

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des femmes parmi les exécutifs intercommunaux, présidents et vice-présidents dans les communautés en 2015. SOURCE : REMONTÉES LOCALES

Avec 22% de femmes, le Grand Besançon se positionne à la fois au dessus de la moyenne nationale (18%) et de celle des communautés d'agglomération qui enregistrent également un taux moyen de 18%.



En France, 18% de femmes dans les exécutifs



En moyenne 22,9% de femmes pour 77,8% d'hommes



30% de femmes pour 70% d'hommes en métropole



22% de femmes pour 78% d'hommes en CU



18% de femmes pour 82% d'hommes en CA



28% de femmes dans les intercommunalités de gauche



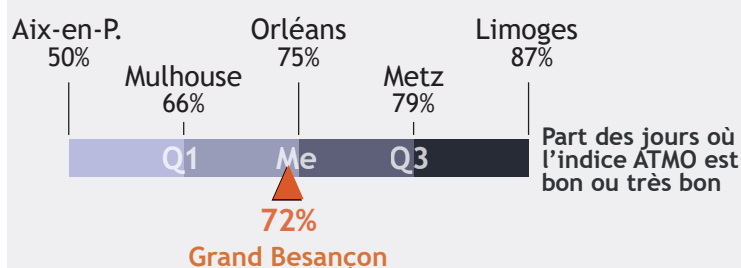
18% de femmes dans les intercommunalités de droite

Une géographie contrastée de la qualité de l'air urbain

Dans les agglomérations observées, on compte en moyenne 252 jours par an où la qualité de l'air est bonne ou très bonne pour la période 2009-2011. Les contrastes territoriaux sont toutefois très marqués et se déclinent du sud-est au nord-ouest. Le Midi, le sillon rhodanien et l'Alsace enregistrent une bonne qualité de l'air deux jours sur trois. La proportion est de trois jours sur quatre dans les agglomérations de Lorraine, Bourgogne, du Centre, du Massif Central et quelques villes du Nord. L'indicateur est plus dégradé en PACA, avec une qualité de l'air satisfaisante seulement un jour sur deux. À l'instar des régions au climat méditerranéen ou continental, la principale source de pollution sur ce secteur est l'ozone dont la production est corrélée aux fortes chaleurs. C'est dans l'Ouest breton et en Normandie que l'on respire le plus souvent un air sain, soit plus de huit jours sur dix.

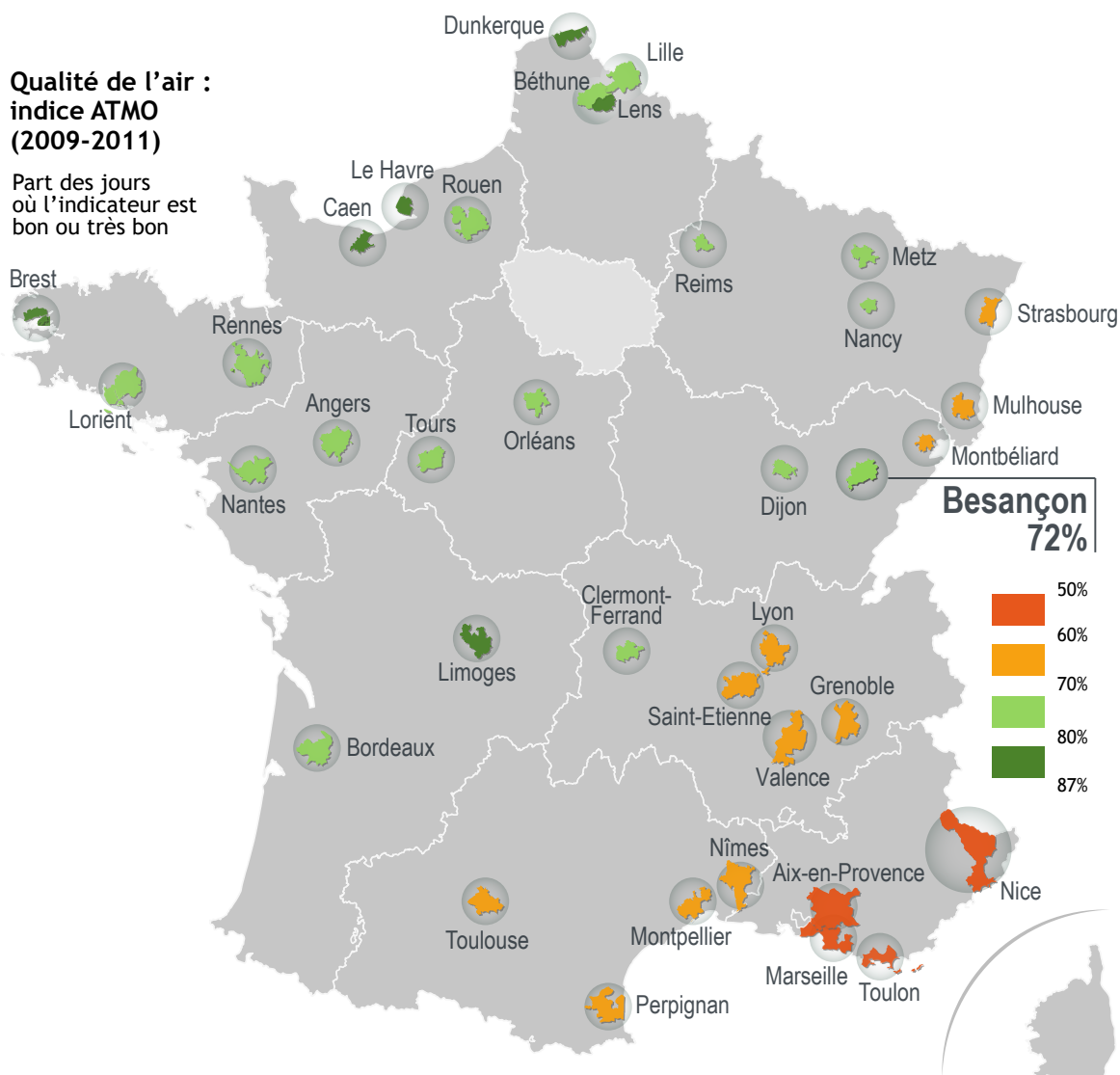
Le faible poids des industries ainsi qu'un trafic routier contenu peuvent être retenus comme éléments explicatifs. Lens, Dunkerque et Limoges se distinguent également par un faible taux.

Avec 72% de part des jours où l'indice ATMO est bon ou très bon, le Grand Besançon se place à un niveau satisfaisant proche de la médiane du panel Observ'agglomération.



Qualité de l'air : indice ATMO (2009-2011)

Part des jours où l'indicateur est bon ou très bon



Une classification multicritère

5 profils d'agglomérations contrastés

L'analyse croisée des principaux indicateurs observés au travers des différentes thématiques abordées permet de mettre en perspective les agglomérations ayant des profils statistiques proches. Cette typologie propose une partition en cinq groupes distincts :

7 agglomérations :

Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

3 agglomérations :

Lyon, Marseille, Lille.

11 agglomérations :

Angers, **Besançon**, Brest, Caen, Clermont, Dijon, Limoges, Metz, Nancy, Orléans, Tours.

10 agglomérations :

Aix-en-Provence, Lorient, Mulhouse, Nice, Nîmes, Perpignan, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Valence.

6 agglomérations :

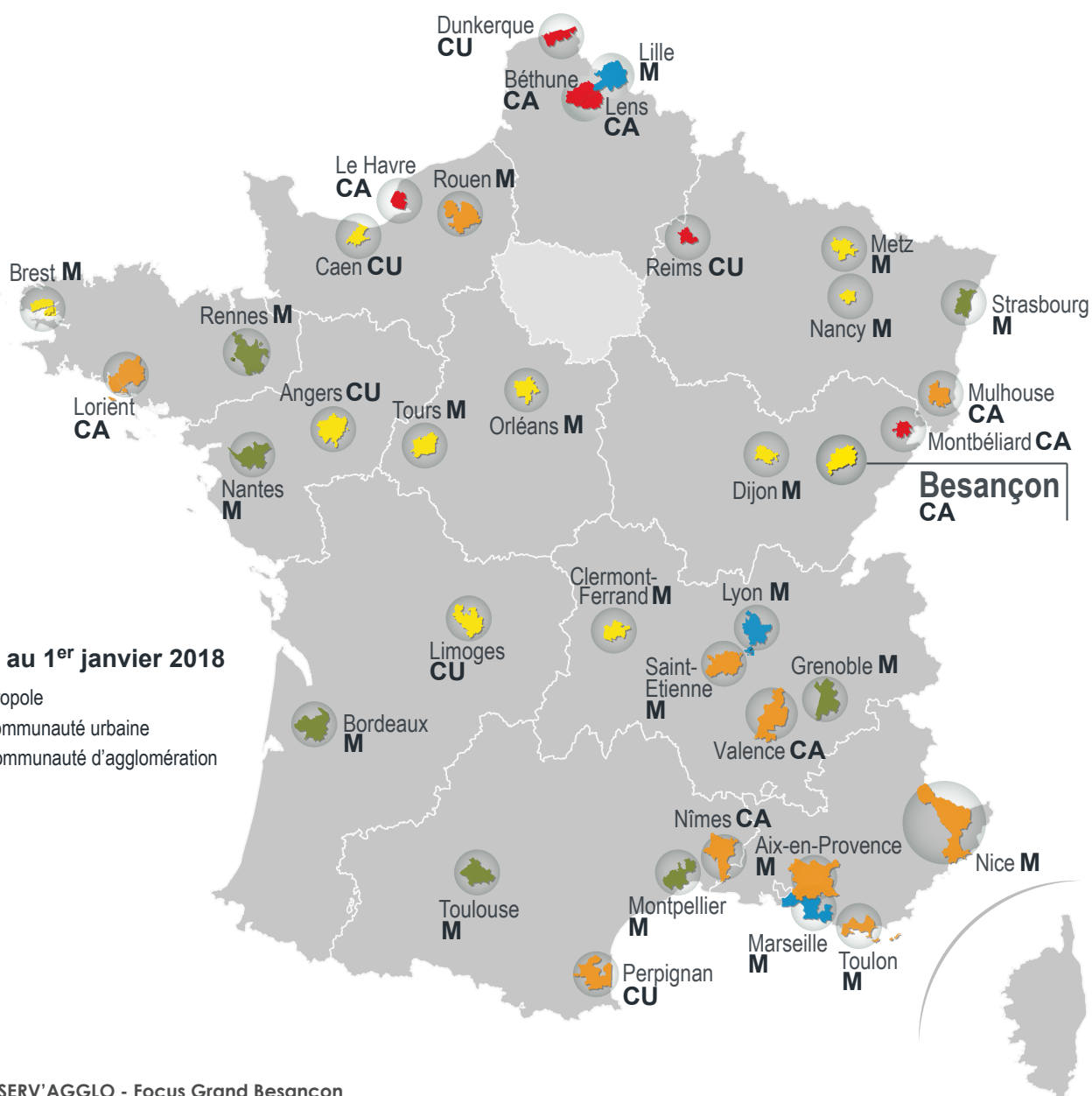
Béthune, Dunkerque, Le Havre, Lens-Liévin, Montbéliard, Reims.

Statut au 1^{er} janvier 2018

M : Métropole

CU : Communauté urbaine

CA : Communauté d'agglomération



Méthode et résultats

Les agglomérations de ce groupe ont toutes le statut de Métropoles. Elle sont organisées autour de grandes villes qui combinent une forte densité de population, des soldes migratoires positifs et une forte présence étudiante. L'attractivité de ces territoires est due à un marché de l'emploi dynamique. La diversification de l'économie a permis à ces territoires de mieux résister aux crises économiques. Les cadres des fonctions métropolitaines occupent une place importante et le revenu médian est plus élevé que dans les autres agglomérations.

Ce groupe est constitué des trois plus grandes agglomérations du panel, Lyon, Lille et Marseille qui par leur taille présentent des caractéristiques particulières. La configuration du marché de l'emploi et de l'économie est semblable aux agglomérations du groupe précédent à la différence que la demande de main d'œuvre entraîne l'arrivée de chômeurs en quête d'opportunités. Le taux de chômage y est donc plus élevé pour cette raison. La mixité sociale, la cohabitation de salariés évoluant dans des secteurs variés et la part importante de cadres des fonctions métropolitaines entraîne une très forte inégalité de revenus.

Affichant pour la plupart un statut de Métropole, ces agglomérations sont moins densément peuplées. La présence étudiante abaisse la moyenne d'âge de la population et les taux de chômage de ces agglomérations sont les moins élevés du panel d'observation. Ce groupe se distingue également par un très bon niveau d'équipement relativement au nombre d'habitants. Ces territoires fonctionnent comme des bassins d'emplois faisant appel à une main d'œuvre souvent éloignée. Bien qu'elles soient attractives sur le plan de l'emploi, ces agglomérations peinent à enregistrer des soldes migratoires positifs car elles subissent la concurrence, en terme d'habitat, de leur propre périphérie. Ces agglomérations « subissent » le fait d'avoir une aire d'influence économique plus vaste que celle encadrée par leur limite administrative.

Ces agglomérations sont caractérisées par une faible densité de population et une moyenne d'âge élevée. Attractives de par leur situation géographique, ces agglomérations enregistrent un solde migratoire positif. Néanmoins, les indicateurs économiques ne sont pas révélateurs d'une dynamique de l'emploi positive. Le chômage y est plus important et le taux de pauvreté élevé. Le taux d'activité des femmes y est faible et les cadres des fonctions métropolitaines peu représentés. L'emploi est faiblement concentré, ce qui montre que ces territoires subissent la concurrence d'autres bassins d'emploi plus importants.

Basées sur des industries exposées à la concurrence internationale, les économies locales de ces agglomérations ont été durement touchées par la crise de 2008. Cette situation a eu des conséquences sur le marché du travail où le taux de chômage a fortement progressé et les taux de pauvreté actuels sont parmi les plus élevés. La part de population vivant en quartier prioritaire de la ville y est également importante. En conséquence, ces agglomérations ont comme point commun de souffrir des mêmes problèmes d'attractivité et de croissance démographique. L'économie de ces territoires est aujourd'hui majoritairement présente et orientée sur le marché de proximité. Ces territoires sont confrontés à une forte déperdition de population active accentuée par la proximité de grands pôles d'emplois.

Zoom sur l'Analyse en Composantes Principales (ACP) et la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH)

Les méthodes d'analyse statistique sont basées sur les principes de l'analyse dite factorielle. Une analyse factorielle a pour principal but de résumer une information contenue dans un tableau à plusieurs entrées (lignes et colonnes) : en ligne se trouvent les individus statistiques (ici les agglomérations) et en colonne les variables thématiques (ou indicateurs). L'analyse factorielle résume l'information contenue dans le tableau sous la forme d'un nuage de points qui représente la « dispersion », c'est-à-dire l'espacement des individus par rapport aux variables qui sont représentées par les axes du nuage appelés « axes factoriels ».

Enfin, une classification qui associe les individus ayant des profils semblables est réalisée puis représentée sous la forme d'un arbre hiérarchique appelé aussi « dendrogramme ».

CE QUI EST OBSERVÉ

Indicateurs recoupés : nombre de communes par EPCI, densité démographique, population totale, évolution démographique, solde migratoire, part des 25-39 ans, part des plus de 65 ans, part des sans diplôme, taux d'étudiants, dynamique de la construction neuve, part des logements sociaux, revenu disponible médian, taux de pauvreté, écarts de précarité, part des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville, taux de places de cinéma, densité des médecins généralistes, taux de concentration de l'emploi, part des actifs, taux d'interdépendance du marché de l'emploi, taux de chômage, taux d'activité des femmes, indice de spécialisation sectorielle, part des cadres et fonctions métropolitaines, part de l'emploi présentiel, part des actifs qui empruntent les transports en commun.

En général

Observ'agglo a été produit par un réseau d'experts de l'analyse des dynamiques urbaines. Ce sont les échanges directs et réguliers entre spécialistes du chiffre qui ont permis une acculturation progressive aboutissant à un résultat où chacun a apporté son expertise tout en se nourrissant de l'expertise de l'autre.

Le confortement, l'amélioration et l'enrichissement de la base de données et des indicateurs associés sont ciblés sur une diffusion restreinte au réseau et à ses partenaires.

C'est la « face non visible de l'iceberg » qui présente peu d'intérêt pour le grand public ou les décideurs, mais qui est indispensable pour assurer l'équilibre de la face visible qui elle, se livre à la vue du grand public. En d'autres termes, la partie visible de l'iceberg, c'est la valorisation de la base de données qui prend différentes formes :

- la publication de cette première brochure en constitue la valorisation principale ;
- des valorisations sont développées au niveau local : les agences d'urbanisme et les agglomérations du panel disposent d'un socle commun de données et d'indicateurs partagés qu'elles peuvent utiliser à leur façon ;
- la déclinaison de la démarche pour les métropoles (au sens institutionnel) est envisagé en partenariat avec France urbaine.

Ce « produit dérivé » d'Observ'agglo nécessitera prochainement des ajustements en termes d'indicateurs et une extension de la base de données à la Métropole du Grand Paris.

Pour Aix-Marseille-Provence, la base de données, constituée partiellement lors de la démarche, devra être complétée.

Dès 2018, d'autres agglomérations proches de 200 000 habitants intègrent le panel Observ'agglo dont le Grand Besançon...

Grand Besançon

Bien que le Grand Besançon ne compte que 193 000 habitants, ses caractéristiques le rapprochent des métropoles de taille moyenne.

Grâce à son pôle universitaire spécialisé et innovant, le territoire bénéficie de l'atout d'une population jeune et diplômée. La croissance démographique se maintient et ce, malgré un vieillissement général constaté au niveau national.

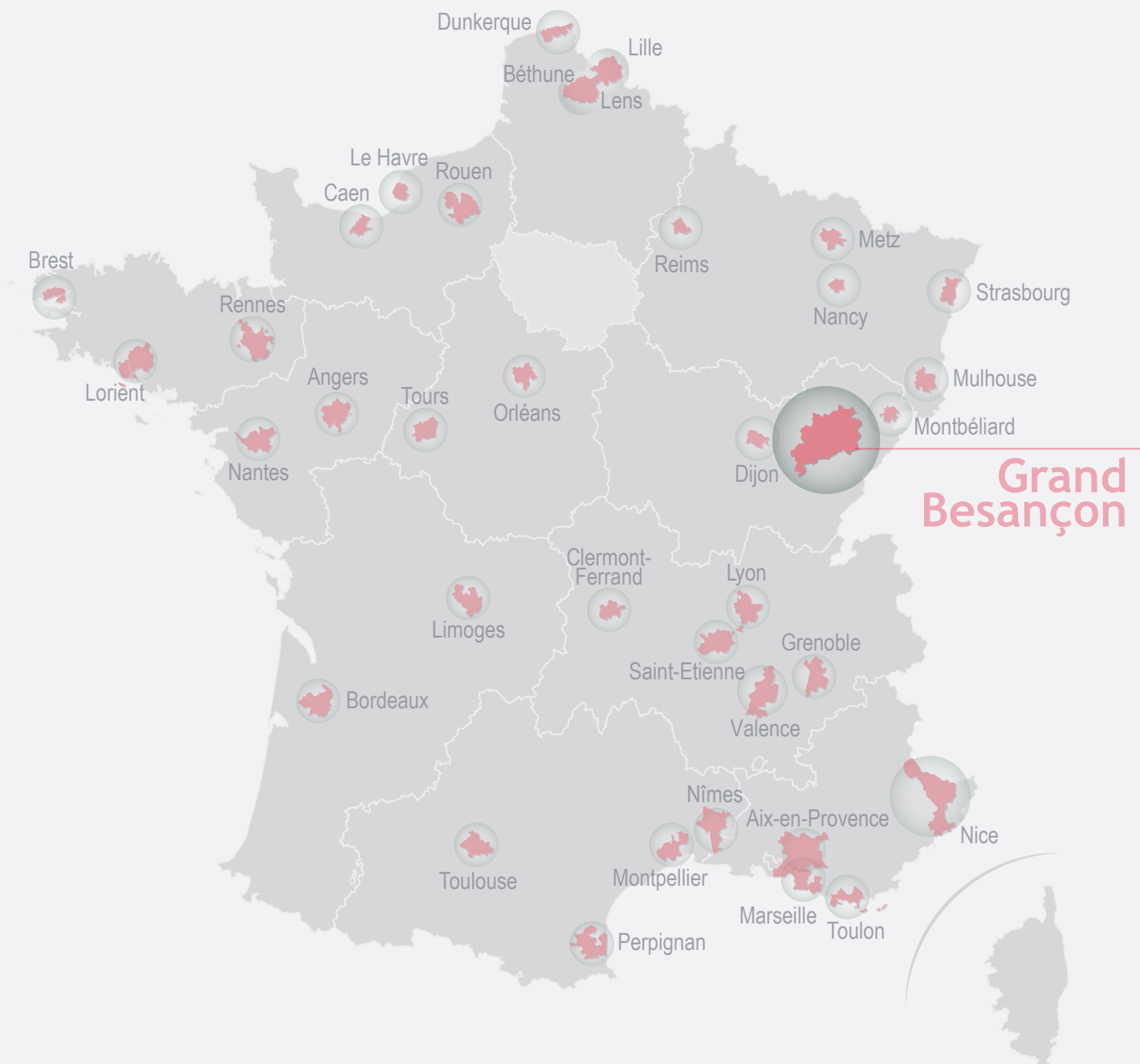
Le Grand Besançon a réussi sa transition tertiaire lui permettant de maintenir son niveau d'emploi et de résister à la crise financière de 2008 qui a fortement impacté les territoires à tradition industrielle. De plus, les secteurs à forte valeur technologique ont su accompagner la mutation de la sphère productive bisontine.

A l'instar des autres agglomérations qui lui sont proches, le Grand Besançon subit le fait d'avoir un périmètre administratif plus restreint que son bassin d'emploi. Une partie des dynamiques de croissance induite par la ville centre échappe ainsi à l'observation statistique. En effet, les gains de population constatés dans les communes proches du Grand Besançon sont essentiellement dus à des mouvements migratoires, dont les ménages à deux actifs ayant un emploi sont les principaux acteurs.

Au premier janvier 2018, le Grand Besançon sera la seule agglomération de sa catégorie statistique à n'être ni métropole ni *a minima* communauté urbaine... Cependant, elle comporte un profil qualitatif semblable aux métropoles françaises telles que Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Nancy, Orléans et Tours et aux communautés urbaines telles que Angers, Caen et Limoges.

Liste des indicateurs et métadonnées

INDICATEURS	SOURCES	ANNÉES	REMARQUES
Densité de population	INSEE	2012	Habitants/km².
Taux de croissance annuel	INSEE	2007-2012	
Solde migratoire	INSEE	2007-2012	Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui sont sorties au cours de l'année.
Part des 25-39 ans	INSEE	2012	Classe d'âge correspondant aux jeunes actifs.
Évolution des 25-39 ans	INSEE	2007-2012	
Part des 65 ans et plus	INSEE	2012	
Nombre de logements construits	Sitadel - MEEN	2009-2013	Logements commencés.
Nombre d'habitants pour 1000 logements	INSEE	2012	
Nombre de logements commencés pour 1000 logements existants	MEEN	2012	
Part du logement social	RPLS, INSEE	2012/2014	Le répertoire du parc locatif social (RPLS) recense le logement appartenant aux bailleurs sociaux.
Indicateur de concentration de l'emploi	INSEE	2012	Rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents ayant un emploi.
Part des actifs vivant dans le territoire	INSEE	2012	Mesure le rapport entre les actifs occupés du territoire travaillant dans ce même territoire sur l'ensemble des actifs résidant dans le territoire.
Indicateur d'interdépendance du marché du travail	INSEE	2012	Rapport entre les flux d'échanges domicile-travail (deux sens hors flux internes) sur la somme de la population active occupée et des emplois du territoire.
Taux d'activité féminin	INSEE	2012	
Part des cadres et fonctions métropolitaines	INSEE	2012	Secteurs d'activités et fonctions exercées par les actifs.
Taux de chômage	INSEE	2012	Estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence.
Indice de spécialisation sectorielle (Herfindahl-Hirschman)	ACCOSS-URSSAF	2012	Concentration sectorielle de l'emploi. Plus le taux d'un territoire est fort, plus l'emploi est concentré dans un nombre réduit d'activités, plus le territoire est spécialisé.
Taux d'emploi non présentiel	INSEE	2012	Activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.
Taux de création d'entreprises	INSEE	2008-2014	Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.
Part des actifs utilisant les transports en commun	INSEE	2012	
Part des sans diplôme hors formation et sans emploi	INSEE	2012	Parmi la classe d'âge des 15-29 ans.
Part des étudiants dans l'ensemble de la population	MENESR, INSEE	2012	Exprimée par le nombre d'étudiants pour 1 000 habitants.
Revenu médian	INSEE, FILOSOFI	2012	Rapporté au nombre d'unités de consommation.
Inégalités de revenu	INSEE, FILOSOFI	2012	Rapport entre les revenus détenus par les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres.
Taux de pauvreté	INSEE, FILOSOFI	2012	Sont considérés comme pauvres les ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian national.
Part des habitants dans les quartiers prioritaires	INSEE, CGET	2012	Périmètres 2014 des quartiers prioritaires.
Ratio du nombre de médecins, généralistes et spécialistes	INSEE BPE	2012	
Nombre de fauteuils de cinéma	Base statistique du Centre National du Cinéma	2012	
Indice ATMO	ATMO France	2009-2011	Niveaux de concentrations dans l'air de 4 polluants : dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, l'ozone et les particules de diamètre inférieur à 10µm.



OBSERV'AGGLO

**Agence d'urbanisme
Besançon centre franche-comté**
Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont
25 026 BESANCON
Tél. : 03 81 21 33 00 - www.audab.org

Directeur de la publication : Michel ROUGET
Rédacteurs : Olivier CANILLAC, Pierre CLAP

Un réseau d'experts pour analyser les évolutions urbaines

